

Les DEBATS

Votre quotidien national

Equipe nationale

Zetchi n'a pas tranché la question du sélectionneur

Page 18



Aux Nations unies

L'Algérie appelle à l'élimination complète des armes nucléaires

La seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires réside dans leur élimination totale.

Page 4

Sahara occidental

Report du procès des prisonniers politiques

Page 24



Par Saâd Taferka

Les grands projets d'infrastructures et équipements publics épargnés par l'opération de gel, que le gouvernement de Abdelmalek Sellal a commencé à appliquer à partir de 2015 suite à la raréfaction des financements

Un montant faible comparativement à d'autres pays

Seulement 2 milliards de dollars transférés par la diaspora algérienne

En dépit d'une forte communauté à l'étranger, en France notamment, le montant des transferts de fonds vers l'Algérie par la diaspora établie à l'étranger demeure «faible» comparativement à ceux des autres pays de la région Mena.

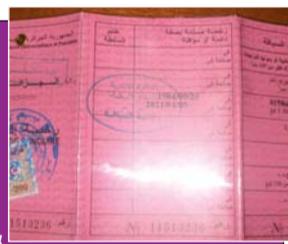
Page 3



En prévision de la nouvelle loi

Confection du permis de conduire biométrique à partir d'avril

Page 4



Financement des infrastructures publiques

L'alternative du partenariat public-privé

publics classiques assurés jusque-là par les recettes pétrolières, ne seront pas tous supportés par le budget de l'Etat de façon exclusive. Le gouvernement s'est mis à la recherche d'autres formules dès octobre 2015, à la faveur de la tenue de la Tripartite à Biskra, lorsque des organisations patronales ont proposé leurs «services» pour prendre en charge une partie des financements, avec des projections qui ne seraient plus des plans quinquennaux, mais tout au plus, des plans étalés sur trois ans. Signe des temps, ce qui paraissait au milieu des années 2000 comme étant le facteur le moyen aléatoire et le plus garanti, à savoir le financement des projets, se révèle aujourd'hui le problème le plus crucial. Bien entendu, les autres contraintes n'ont pas été toutes résorbées, loin s'en faut. Le foncier, la bureaucratie, la tentation de cor-

ruption, le faible niveau de technicité et de management des entreprises algériennes, qu'elles soient publiques ou privées - demeurent malheureusement des obstacles, aussi bien aux investissements publics, orientés vers la réalisation des infrastructures et équipements, que pour les investissements privés orientés vers la production. Depuis deux ans, les entreprises travaillant sur les chantiers des infrastructures et équipements publics (routes, autoroutes, chemins de fer, projets hydrauliques, bâtiment...) pâtissent des retards de paiement, même si les projets en question ont été inscrits en bonne et due forme au ministère des Finances, avec des autorisations de programme bien individualisés. Les crédits de paiement ne sont pas toujours mis en place à temps.

Page 5

Lakhdar Amara, directeur des libertés publiques au ministère de l'Intérieur

«L'électorat algérien a toujours démenti les rumeurs sur l'abstention»

Les autorités publiques semblent très confiantes quant à la participation active et massive des Algériens lors du prochain scrutin législatif du 4 mai.

Page 2



Lakhdar Amara, directeur des libertés publiques au ministère de l'Intérieur

«L'électorat algérien a toujours démenti les rumeurs sur l'abstention»

Les autorités publiques semblent très confiantes quant à la participation active et massive des Algériens lors du prochain scrutin législatif du 4 mai. Pour le directeur des affaires juridiques et des libertés publiques au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Lakhdar Amara, «l'électorat algérien a toujours su démentir les rumeurs d'abstention lors des rendez-vous électoraux».



Par M. Ait Chabane

S'exprimant, hier, sur les ondes de la Chaîne III de la Radio nationale, il a expliqué que le peu d'intérêt affiché par la population aux élections législatives est dû à un manque de communication sur le vrai rôle des parlementaires. A la différence des élections locales, où les citoyens s'investissent pleinement grâce à la proximité des candidats et les liens directs qui les lient avec les assemblées locales, les législatives peinent à capter l'intérêt des Algériens. «L'électorat ne perçoit pas encore bien le rôle du parlementaire», a constaté Lakhdar Amara,

incombant la responsabilité de cette situation à «tout le monde», préconisant dans la foulée qu'«il y a beaucoup de choses à faire pour mieux illustrer le rôle des députés». Et d'insister sur le rôle de la sensibilisation que doivent mener et les pouvoirs publics, à travers l'administration et les partis politiques et la société civile, pour expliciter au mieux le vrai rôle des députés et l'apport du pouvoir législatif sur la vie des citoyens et leur avenir. Dans ce sens, le directeur des libertés publiques au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales a réitéré les garanties de neutralité et de transparence de l'administration dans la préparation du prochain scrutin

législatif et le déroulement de la campagne électorale qui s'ébranlera le 9 avril prochain. «La loi et la Constitution le stipulent clairement et je n'ai rien à ajouter là-dessus», a résumé Lakhdar Amara, pour dire toutes les dispositions et les mesures de contrôle et d'organisation prises par les autorités pour assurer le prochain rendez-vous électoral. Pour ce faire, l'administration a, d'ores et déjà, mobilisé 500 000 personnes pour assurer l'encadrement des centres et des bureaux de vote à travers tout le territoire national et veiller au bon déroulement des opérations de vote. L'invité de la rédaction a invité dans cette optique les différentes formations politiques en lice ainsi

que la société civile à apporter leur contribution à travers la sensibilisation des citoyens pour faire du scrutin du 4 mai prochain un rendez-vous réussi pour l'Algérie. Par ailleurs, Lakhdar Amara a avancé quelques chiffres concernant l'organisation des prochaines joutes électorales, précisant que 1 088 listes de candidats ont été initialement déposées, mais 47 d'entre elles ont été rejetées après les recours déposés par les partis concernés. En tout, ce sont 940 listes qui se disputent les sièges à pourvoir dans la future Assemblée populaire nationale, le 4 mai prochain. Le corps électoral lui est estimé à 23 millions et 251 503 électeurs.

M.A.C.

Ligue arabe

Medelci reçoit le président de la mission des observateurs

Le président du Conseil constitutionnel, Mourad Medelci, a reçu, lundi à Alger, la présidente de la mission des observateurs de la Ligue des Etats arabes pour les législatives du 4 mai prochain, Hadia Sabri, a indiqué un communiqué du Conseil.

Lors de cette rencontre, M. Medelci a «évoqué les missions du Conseil constitutionnel et son rôle dans le processus des élections législatives et répondu aux différentes interrogations de la délégation de la Ligue arabe à ce sujet», a précisé la même source.

R. N.

Algérie-Russie

Des relations «privilegiées» selon un envoyé spécial de Poutine

L'Envoyé spécial du président russe pour le Proche-Orient et l'Afrique et vice-ministre russe des Affaires étrangères, Mikhaïl Bogdanov, a qualifié lundi à la mer Morte (Jordanie) au terme de ses entretiens avec le ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel, les relations algéro-russes de «privilegiées» et de «stratégiques».

Le responsable russe qui s'exprimait en marge de la réunion des ministres arabes des Affaires étrangères préparatoire du 28^{ème} Sommet de la Ligue arabe prévu aujourd'hui, a mis en avant «les relations privilégiées à caractère stratégique unissant l'Algérie et la Russie», saluant «les idées de valeur et les conseils judicieux prodigués avec une intelligence éclairée par les Algériens» pour tout ce qui a trait à la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Mena).

M. Bogdanov a, également, indiqué que sa rencontre avec M. Messahel avait permis d'examiner des questions inscrites à l'ordre du jour du sommet, réaffirmant par la même l'«intérêt» accordé par la Russie aux questions «urgentes» figurant au menu de ce rendez-vous arabe.

«Plusieurs pays arabes sont secoués par des crises», a-t-il poursuivi, ajoutant que «la Russie veut concourir au règlement politique et pacifique de ces crises qui frappent la nation arabe». Par ailleurs, M. Bogdanov a souhaité «plein succès» aux travaux du sommet, saluant le rôle de l'Algérie sur la scène arabe.

R. N.

Elections législatives

Une charte pour une couverture médiatique «éthique et équitable»

Le ministère de la Communication a adressé hier à l'ensemble des médias, une charte pour assurer une couverture médiatique éthique et équitable des prochaines élections législatives.

«La couverture médiatique des élections législatives du 4 mai 2017 nécessite de la part de l'ensemble des médias, le suivi d'une ligne éditoriale équitable, impartiale et objective et un sens aigu des responsabilités», a souligné le ministère, qui a élaboré une charte constituée de 10 points.

Pour le ministère, les médias sont tenus aux «engagements», notamment «du pacte de responsabilité», où les médias «doivent tenir compte de leur capacité à façonner l'opinion et de ce fait, ils sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les citoyens, en cas d'observation des règles éthiques et profes-

sionnelles usitées en la matière».

Il s'agit également du «devoir de sensibilisation», où les médias sont «tenus de veiller à la sensibilisation des électeurs sur l'exercice de leur droit de vote et ne doivent en aucun cas oeuvrer à décrédibiliser les élections ou donner la parole à des parties qui appellent au boycott».

Cette charte comprend aussi «de la juste mesure des enjeux», où les médias «doivent considérer cette prochaine échéance électorale comme un test grandeur nature qui mettra à l'épreuve leur capacité à se montrer à la hauteur de la liberté d'expression que leur garantit la démocratie».

Il est énoncé également dans cette charte «de l'accès direct des médias aux partis et candidats», qui dispose que «tous les partis ou candidats ont le droit d'accès direct aux médias sur une base équitable et non discriminatoire». Concernant

«du respect du citoyen», il y est disposé que les médias «doivent avoir une hauteur éthique assumée, dans ce genre d'échéance, qui traduise leur respect des citoyens, et plus spécifiquement des électeurs, qui sont destinataires d'informations, de commentaires, d'analyses et de prises de parole qui déterminent leurs choix électoraux dans ce qui sera, pour les cinq années à venir, le corps législatif de notre pays».

S'agissant «de l'équilibre, de l'impartialité et de la modération», les médias ont «le devoir d'équilibre et d'impartialité particulièrement important en ce qui concerne les programmes d'actualité partisane, mais aussi de modération dans le sens où ils ne doivent rapporter de la communication des partis en présence, que les contenus qui revêtent un caractère informatif. Ils doivent, par ailleurs, éviter de servir l'intérêt et la cause de groupes parti-

sans aux dépens d'autres acteurs politiques en présence».

Le «devoir d'équilibre» implique également que les partis ou candidats «doivent bénéficier d'une couverture médiatique proportionnelle à leur importance tant sur le plan politique que durant la campagne».

Il s'agit également «du gage de la transparence», qui dispose que les médias ont le «devoir de bannir les télé-trottoirs durant la campagne électorale, en tant qu'élément d'évaluation de la notoriété des forces politiques présentes, car ces émissions ne peuvent en aucun cas tenir lieu de sondage d'opinion crédible, du fait qu'elles peuvent produire un effet de manipulation sur l'opinion publique».

Concernant «l'équité», les médias, même en cas de manque de moyens, «doivent s'efforcer de donner de la visibilité, durant la campagne aux forces politiques en

présence». Pour «de la veille éthique», les médias «doivent bannir en leur sein tout comportement émanant de journalistes, de responsables et d'autres travailleurs, traduisant une ligne de conduite partielle qui favorise un parti ou un candidat aux dépens d'autres partis ou candidats». Pour le dernier point, il concerne «de devoir de précaution», où les médias «doivent s'interdire lors de la campagne électorale, toute diffusion en direct de débats et déclarations politiques, susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique et à l'Etat et /ou pouvant donner lieu à des dérapages contraires à l'éthique journalistique et politique». Il doivent veiller également à «proscrire toute offense ou parole outrageante, injurieuse ou diffamatoire à l'encontre de la personne du Président de la République et de l'institution qu'il représente».

R. N.

ÉVÈNEMENT

Un montant faible comparativement à d'autres pays Seulement 2 milliards de dollars transférés par la diaspora algérienne

En dépit d'une forte communauté à l'étranger, en France notamment, le montant des transferts de fonds vers l'Algérie par la diaspora établie à l'étranger demeure «faible» comparativement à ceux des autres pays de la région Mena.



Par Sofiane Aït Mohamed

C'est ce qui ressort d'une enquête de la Banque mondiale (BM) sur la diaspora dans la région Mena, publiée hier à Washington. Les transferts d'Algériens ont atteint deux milliards de dollars en 2015, un montant qui représente seulement 0,9% du PIB de l'Algérie en 2014, selon cette analyse conçue pour examiner la nature de l'engagement des professionnels de la diaspora de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient dans le développement de leurs pays d'origine. C'est l'Égypte qui tient le haut du pavé avec 19,7 mds de dollars transférés en 2015, suivi du Liban (7,2 mds de dollars), le Maroc (6,4

mds de dollars) et la Jordanie (3,8 mds de dollars), selon cette enquête qui met l'accent sur l'intérêt manifesté par les membres de la diaspora à contribuer à l'intégration économique de leur pays d'origine par trois moyens principaux : l'investissement, le commerce et le transfert des compétences. Les pays du Maghreb central (Algérie, Maroc et Tunisie) possèdent un réseau d'environ 100 associations totalisant plus de 200 000 membres, dont 28 en Algérie, 26 au Maroc, 30 en Tunisie et 10 couvrant la région du Maghreb toute entière. Selon la BM, plus de la moitié de ces associations sont des réseaux d'entreprises, composés d'étudiants et de diplômés issus d'écoles prestigieuses. «Contrairement aux réseaux

marocains et tunisiens, les réseaux de professionnels de la diaspora algérienne paraissent moins bien organisés», constate l'enquête qui souligne la nécessité de rallier les professionnels de la diaspora dans la région Mena. L'étude met en exergue l'importance de l'initiative lancée par des chercheurs et des dirigeants algériens de haut niveau, dont l'ancien directeur du prestigieux US National Institutes of Health, Ilias Zerhouni, qui ont mis sur pied aux Etats-Unis l'Algerian American Foundation pour assurer des services de formation et d'assistance technique aux nouveaux centres de recherche médicale en Algérie. Elle cite, à ce titre, les mécanismes mis en place par l'Algérie pour renforcer le rôle de la diaspora dans le

développement économique du pays tels que le portail électronique algérien dédié aux compétences nationales à l'étranger ainsi que les 14 engagements pris par les pouvoirs publics en 2014 en vue de fournir des services à la communauté algérienne à l'étranger. Ce programme porte, entre autres, sur l'ouverture de succursales de banques publiques algériennes dans des pays accueillant d'importantes communautés d'Algériens, comme la France, et la simplification de l'accès aux marchés publics en Algérie en favorisant les transferts de savoir-faire et financiers, indique cette étude qui s'est attardée sur les envois de fonds dans la région Mena. Par ailleurs, l'analyse de la BM prévoit que les fonds envoyés dans la région Mena augmenteraient au cours des trois prochaines années, quoiqu'à un rythme moins soutenu mais estime qu'ils ont subi une baisse de 0,9% en 2015. Les envois de fonds des travailleurs émigrés représentaient au moins 5% du PIB des pays de la région Mena importateurs de pétrole et du Yémen en 2013. L'enquête précise que «peu de pays de la région Mena ont songé à tirer parti de leur diaspora de professionnels et de travailleurs qualifiés, et peu de mécanismes sont en place pour faciliter le vaste rôle que peut jouer la diaspora». Les transferts de la diaspora algérienne sont constitués principalement des revenus des retraités non destinés à l'investissement. Beaucoup de fonds passent aussi, faut-il le souligner, par le marché informel de la devise.

S.A.M.

Algérie-Congo Signature de 15 accords et mémoires de coopération

L'Algérie et la République du Congo ont signé, hier à Alger, 15 accords et mémorandums de coopération dans différents domaines, conclus à l'occasion de la 7^{ème} session de la Grande commission mixte algéro-congolaise qui s'est tenue à Alger les 25 et 26 mars.

La cérémonie de signature a été présidée par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, et le président de la République du Congo, Denis Sassou N'Guesso, qui effectue une visite d'Etat de quatre jours en Algérie, à l'invitation du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Treize accords ont été paraphés par le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, et son homologue congolais, Jean Claude Gakasso.

Il s'agit d'un protocole de coopération relatif à la formation dans le domaine maritime, d'un mémorandum d'entente dans le domaine de la formation des diplomates entre les ministères des Affaires étrangères des deux pays, d'un mémorandum d'entente sur la coopération dans le domaine de la poste et des technologies de l'information et de la communication, d'un accord de coopération culturelle et d'un mémorandum d'entente dans le domaine de la formation et de l'enseignement professionnels.

Les deux ministres ont également signé un protocole d'accord dans le domaine de l'enseignement supérieur, d'un accord de coopération dans le domaine des ressources en eau et de l'environnement, d'un mémorandum d'entente dans le domaine de la protection des végétaux et de la quarantaine végétale, d'un accord dans le domaine de la santé vétérinaire, d'un accord commercial et d'un accord relatif à l'exemption de visas pour les titulaires de passeports diplomatiques ou de service.

Par la même occasion, un protocole d'accord de coopération a été signé par le président de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci), Mohamed Laïd Benamor, et son homologue de la Chambre congolaise de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers, Paul Abambi.

Un mémorandum d'entente sur la promotion du commerce extérieur a été également signé par Chafik Chiti de l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur et par l'ambassadeur du Congo en Algérie, Jean-Pierre Louyebo.

R. L.

Paix et réconciliation au Mali

La conférence d'entente nationale se poursuit avec la participation de la CMA

La Conférence d'entente nationale (CEN) au Mali se poursuivait hier à Bamako, avec la participation de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), signataire de l'accord de paix et de réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, aux côtés de représentants, du gouvernement, de la plateforme et de partis politiques ainsi que des différentes régions du pays et de la diaspora, ont rapporté des médias citant une source officielle.

«La CMA, s'est engagé à prendre part aux travaux de la conférence à compter de mardi», a affirmé le haut représentant du président malien, Baba Hakib Haïdara, cité par les médias maliens, expliquant qu'après le discours d'ouverture de la conférence, prononcé par le président malien, Ibrahim Boubacar Keita, «toutes les parties ont noté la prise en charge de leurs préoccupations».

«Nous voulons un Mali uni et nous sommes ouverts», a lancé le président Keita lors de la cérémonie d'ouverture. Dans son discours, il a invité les Maliens au rassemblement et à l'introspection en faveur de l'intérêt général. Pour le président malien, cette conférence c'est «un train qui démarre. Et ceux qui

ne l'auront pas pris dans cette gare peuvent toujours le rattraper à une autre gare, à une autre station».

Les autorités maliennes et la médiation internationale, ont engagé dimanche, à la veille de l'ouverture des travaux de la Conférence, présentée comme «jalonnement essentiel pour la réconciliation au Mali», des pourparlers pour que tous les concernés soient au rendez-vous.

Les tractations se sont poursuivies jusqu'à tard la nuit pour une large participation à la conférence. Résultat, la CMA est finalement revenue sur son refus et indiqué qu'elle participerait finalement à la conférence.

La coordination a revendiqué, notamment un nouveau format. Elle a préconisé, autrement-dit, que la conférence, dont la clôture est prévue le 2 avril, selon le programme officiel, «soit étalée sur plusieurs semaines pour traiter tous les problèmes» que connaît le Mali.

La CMA se dit satisfaite de ce qu'elle appelle «nouveau format». La CEN qui a commencé le 27 mars ne s'achèvera pas le 2 avril finalement. Un autre round de discussions et une autre date sera fixée ultérieurement, a-t-on indiqué. Au premier jour, cer-

tains participants, membres de la société civile venus des différentes régions du pays, ont exprimé l'espoir quant à la contribution des groupes politico-militaires du nord à la préservation de l'unité du Mali. La conférence, une des hautes aspirations de l'ensemble des Maliens, axée sur le thème «la paix, unité et la réconciliation», permettra d'approfondir les débats sur les causes profondes du conflit dans le nord du pays et d'élaborer une charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale sur une base consensuelle.

Ainsi, la conférence est à même de présenter les «propositions pour l'élaboration de la charte et se veut donc celle de tous les Maliens, sans rejet, qui sont à la recherche d'une paix véritable et juste», a souligné M. Haïdara. «Et pour y arriver, j'invite chacun et chacune à transcender nos peurs, nos méfiances et nos ressentiments, si légitimes soient-ils, pour adopter un esprit d'ouverture à l'autre», a-t-il soutenu.

L'Accord de paix et la réconciliation au Mali, conclu après plusieurs rounds de négociations à Alger, a été signé en mai-juin 2015 par le gouvernement malin et des groupes politico-militaires.

R. N.

Désarmement nucléaire

L'Algérie appelle la communauté internationale à assumer ses responsabilités

Lors de la Conférence des Nations unies pour la négociation d'une convention internationale sur l'interdiction et l'élimination complète des armes nucléaires, l'Algérie a invité les États dotés de ces armes à assumer leurs responsabilités pour traduire dans les faits les mesures relatives à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément aux dispositions du Traité de non-prolifération des armes nucléaires.



Par Karima Nacer

Selon le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU, Sabri Boukadoum, la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires réside dans leur élimination totale, en vue de réaliser l'objectif de l'édification d'un monde plus sûr pour tous et d'instaurer la paix et la sécurité dans un monde exempt de ces armes.

L'intervenant a déploré le fait que les armes nucléaires demeurent dépourvues d'un cadre international d'interdiction à l'instar des autres armes de destruction massives, en l'occurrence, les armes biologiques et chimiques et ce, après plus de 47 ans de l'entrée en vigueur du Traité de la non-prolifération des armes nucléaires.

En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, le diplomate algérien a souligné la nécessité d'entamer les négociations internationales pour l'élaboration d'une convention globale afin d'interdire la production, le développement, le stockage, le transfert, l'emploi et la menace d'emploi de ces armes, à travers des mesures effectives et urgentes ayant juridiquement force obligatoire. A ce titre, il a réaffirmé «l'attachement de l'Algérie à faire du désarmement nucléaire une priorité absolue au plan international, en rappelant que l'Algérie était parmi les premiers à adhérer au Traité de Pelindaba instaurant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique» et en déplorant «l'absence totale de progrès dans la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-

Orient». Ce qui représente, a-t-il soutenu, une menace réelle à la paix et à la stabilité de la région et du monde. Evoquant les effets désastreux des armes nucléaires que l'Algérie continue d'en subir les conséquences depuis les années 1960, Boukadoum a précisé que «l'Algérie a adhéré en 2016 à l'initiative humanitaire qui reflète une prise de conscience constante de la communauté internationale des dangers de ces armes pour conjuguer ses efforts à ceux des autres nations qui ouvrent pour la cause du désarmement nucléaire». Le représentant de l'Algérie a conclu son intervention en mettant l'accent sur les différentes initiatives internationales prises par l'Algérie dans les domaines liés au désarmement, à la non-prolifération et à la sécurité internationale, aux-

quelles l'Algérie apporte une contribution significative à travers sa participation active et continue. «L'intérêt de l'Algérie s'est manifesté encore une fois par la présidence de notre pays des travaux de la 71^e session de la première commission de l'Assemblée générale de l'ONU, chargée des questions de désarmement et de sécurité internationale», a-t-il indiqué.

Pour rappel, cette Conférence historique, convoquée par une résolution onusienne adoptée en décembre 2016 sous la présidence algérienne de la première commission, constitue la contribution la plus importante dans l'histoire des efforts internationaux visant le désarmement nucléaire, engagés depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée au désarmement, tenue en 1978. **K.N.**

Investissements créant plus de 100 emplois Des avantages supplémentaires accordés

Les modalités d'application des avantages supplémentaires accordés aux investissements créant plus de 100 emplois sont désormais définies par un décret exécutif publié au *Journal officiel* n° 16.

Ainsi, la durée est portée jusqu'à cinq ans pour les avantages d'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), d'exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) et de l'abattement de 50% sur le montant de la redevance locative annuelle fixée par les services des domaines.

Cette durée est de trois années pour les investissements créant un nombre inférieur ou égal à 100 emplois.

Le décret précise que la durée de 5 ans des avantages est applicable lorsque les investissements ont créé plus de 100 emplois entre la période allant de la date d'enregistrement de l'investissement à l'achèvement de la première année d'exploitation, au plus tard.

Par la mise en exploitation, il est entendu le démarrage de l'activité sur laquelle porte l'investissement, se traduisant par la production de biens destinés à être commercialisés ou la fourniture de prestations de services facturées, après acquisition partielle ou totale de biens ou services nécessaires à l'exercice de l'activité envisagée.

Pour le décompte des avantages, les emplois à prendre en considération doivent être directs, permanents et satisfaire aux conditions selon lesquelles les employés doivent être affiliés à la sécurité sociale et que le recrutement du personnel doit être effectué par l'intermédiaire de l'Agence nationale de l'emploi ou par les organismes privés de placement agréés. Par ailleurs, le texte précise que la conservation du bénéfice des exonérations pour une durée de cinq ans est subordonnée au maintien par l'investisseur de plus de 100 emplois pendant, au moins, toute cette durée d'exonération (5 ans).

Riad D.

En prévision de la nouvelle loi

Confection du permis de conduire biométrique à partir d'avril

Le directeur du Centre national de prévention et de sécurité routière (Cnpsr), Ahmed Naït El Hocine, a annoncé hier à Alger le lancement en avril prochain de la confection du permis de conduire biométrique.

Toutes les dispositions ont été prises pour entamer la confection du permis de conduire biométrique en avril prochain en prévision de la mise en oeuvre de la nouvelle loi relative au permis de conduire à points qui entrera en vigueur fin 2017, soit après la mise en place de tous les mécanismes nécessaires, a précisé M. Naït El Hocine au forum

d'El Moudjahid.

Parmi les mécanismes liés à la nouvelle loi, le responsable a cité l'installation de la Délégation nationale à la sécurité routière sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales et la création du Conseil national de sécurité routière auprès du Premier ministre.

La Délégation nationale à la sécurité routière sera chargée, entre autres, de la gestion du fichier national du permis de conduire qui compte plus de 10 millions de permis et des nouvelles plaques d'immatriculation qui seront unifiées avec la sup-

pression du code de wilaya et de l'année d'acquisition du véhicule, mais aussi de la formation, de la surveillance et du contrôle, a fait savoir M. Naït El Hocine, soulignant que le permis de conduire à points entrera en vigueur une fois ces mesures achevées.

La Délégation nationale à la sécurité routière, qui se veut l'organe exécutif des décisions gouvernementales afférentes à la sécurité routière, établira un plan d'action annuel.

L'intervenant a qualifié la période dédiée aux procédures d'organisation pour l'application du nouveau code de la route d'

«assez suffisante» et a mis l'accent sur l'importance des campagnes de sensibilisation qui sont, selon lui, «le meilleur moyen de mettre fin aux accidents de la route notamment si elle sont (les campagnes) accompagnées de mesures dissuasives dans le cadre d'un système soutenu par les TIC».

Concernant l'obligation de mettre la ceinture de sécurité dans les sièges arrière du véhicule stipulée dans le nouveau code, M. Naït El Hocine a précisé que cette procédure «s'applique uniquement aux véhicules de transport public ayant plus de

neuf places activant dans les lignes inter wilayas».

«Des dispositifs de contrôle de poids des véhicules seront mis en place pour détecter les conducteurs qui ne respectent pas le poids légal», a indiqué le même responsable.

M. Naït El Hocine a affirmé que le bilan des accidents de la route avait connu un recul de 22,69% durant les deux premiers mois de l'année 2017 par rapport à la même période de l'année 2016. Le nombre de victimes a baissé de 30,78% et celui des blessés de 28% durant la même période. **G. L.**

Financement des infrastructures publiques

L'alternative du partenariat public-privé

Les grands projets d'infrastructures et équipements publics épargnés par l'opération de gel, que le gouvernement de Abdelmalek Sellal a commencé à appliquer à partir de 2015 suite à la raréfaction des financements publics classiques assurés jusque-là par les recettes pétrolières, ne seront pas tous supportés par le budget de l'Etat de façon exclusive.



rembourser les crédits qui lui ont permis la réalisation de l'ouvrage.

Une première expérience à envisager dans les transports publics

En décembre dernier, Boudjemaâ Talaï, ministre des Travaux publics et des Transports, a déclaré qu'un projet de loi était en cours d'étude au niveau de son département ministériel, relatif au financement de projets d'infrastructures de transports et de travaux publics par le moyen d'un partenariat public-privé. Ce procédé pourra, d'après le membre du gouvernement, «insuffler une nouvelle dynamique aux projets d'infrastructures». Le ministre explique que le Trésor public «ne peut financer certains projets, et il n'existe pas de loi permettant au secteur de financer les projets par d'autres fonds». Il donnera l'exemple, devant les membres du Conseil de la nation, de la ligne de tramway devant relier la Grande-Mosquée d'Alger (Mohammadia) à Alger-Centre pour laquelle «ni les moyens financiers ni la loi actuelle» ne permettent le financement. Depuis que le budget de l'Etat est entré dans une zone d'incertitude, les exemples de ce genre de projets se sont multipliés. Talaï évoquera alors la solution que des experts algériens avaient déjà proposée il y a plus d'une dizaine d'années. Il s'agit du financement par le procédé du partenariat public-privé, consistant à mobiliser les ressources financières pour la réalisation de projets d'infrastructures publiques. Cette mobilisation devrait se faire par des opérateurs privés ou publics, notamment nationaux. En contrepartie des financements qu'ils auront mobilisés, les opérateurs bénéficieront des revenus de l'exploitation des infrastructures réalisées.

Cette idée, précisera le ministre, devrait évoluer en projet de loi qui sera soumis à la prochaine Assemblée populaire nationale. La nouvelle réglementation qui en sera issue, est destinée à «encadrer la relation établie entre les différentes parties contractantes et mettre en place les moyens juridiques nécessaires à la réussite de ce mode de financement». Au niveau du département des travaux publics et des transports - comme pour d'autres départements ministériels - on juge que ce mode est censé permettre au secteur privé de «contribuer à la réalisation des projets à travers la conception, le financement, la construction, l'exploitation l'administration, la maintenance et autres prestations».

L'un des premiers projets auxquels réfléchit le gouvernement pour le faire bénéficier de ce mode de financement et d'exploitation, c'est le tramway Alger-Aéroport. La ligne de tramway ira de Tafourah à l'aéroport Houari Boumediene, en passant par la Grande-Mosquée d'Alger, actuellement en construction à Mohammadia. L'étude de ce projet est déjà réalisée. Il reste la mise en œuvre sur le terrain. Le projet attendra, d'après le ministre des Transports et des Travaux publics, la promulgation de la loi sur le partenariat public-privé. **S.T.**

Par Saâd Tafarka

Le gouvernement s'est mis à la recherche d'autres formules dès octobre 2015, à la faveur de la tenue de la Tripartite à Biskra, lorsque des organisations patronales ont proposé leurs «services» pour prendre en charge une partie des financements, avec des projections qui ne seraient plus des plans quinquennaux, mais tout au plus, des plans étalés sur trois ans.

Signe des temps, ce qui paraissait au milieu des années 2000 comme étant le facteur le moyen aléatoire et le plus garanti, à savoir le financement des projets, se révèle aujourd'hui le problème le plus crucial. Bien entendu, les autres contraintes n'ont pas été toutes résorbées, loin s'en faut. Le foncier, la bureaucratie, la tentation de corruption, le faible niveau de technicité et de management des entreprises algériennes, qu'elles soient publiques ou privées - demeurent malheureusement des obstacles, aussi bien aux investissements publics, orientés vers la réalisation des infrastructures et équipements, que pour les investissements privés orientés vers la production.

Depuis deux ans, les entreprises travaillant sur les chantiers des infrastructures et équipements publics (routes, autoroutes, chemins de fer, projets hydrauliques, bâtiment...) pâtissent des retards de paiement, même si les projets en question ont été inscrits en bonne et due forme au ministère des Finances, avec des autorisations de programme bien individualisées. Les crédits de paiement ne sont pas toujours mis en place à temps. Ces retards de paiement influent négativement sur la

marche, le rythme et la qualité des travaux, et induisent des mécontentements au niveau des travailleurs de ces entreprises, qui restent plusieurs mois sans être payés, et au niveau des fournisseurs de certains matériaux (sable, gravier, briques, fer, ciment...) auprès desquels se sont approvisionnés les entreprises de réalisation. Il y a des centaines d'exemples de ce genre d'entreprises, réduites à «quémander», auprès des maîtres de l'ouvrage, le paiement de leurs factures de travaux.

Le paiement de factures au «compte-gouttes»

L'exemple le plus récent, rapporté la semaine dernière par la presse, est le grand chantier de la 4^{ème} rocade d'Alger (300 km), allant de Khemis Miliana à Bordj Bou Arréridj, et passant par Berrouagouia et Sidi Aïssa. L'entreprise de réalisation italienne Condotte, détient quelque 13 milliards de dinars de créances sur l'Agence nationale des autoroutes (ANA). Près de 500 personnes travaillent sur le chantier. La direction de l'entreprise compte libérer 40% des effectifs si la situation persiste en l'état. Et c'est aussi le projet en lui-même, conçu il y a près d'une dizaine d'années pour désengorger les wilayas du Centre et l'autoroute Est-Ouest, qui risque d'être remis en cause.

Les engagements du gouvernement face à la population en matière de réalisation de certaines infrastructures et d'un certain nombre d'équipements, ainsi que le lancement sur le terrain de certains projets, en 2015 et 2016 (certains font

partie du plan quinquennal 2010-2014 qui n'est pas clôturé), font que les pouvoirs publics sont contraints de chercher des solutions pour continuer à financer les travaux, aussi bien la partie déjà réalisée, devenue maintenant une dette, que les morceaux qui restent à réaliser. Dans plusieurs cas, et suite à une instruction du gouvernement, les maîtres de l'ouvrage ont commencé à payer «par tempérament» à partir de 2016 les entreprises qui détiennent des factures de travaux. Ce sont, en effet, des milliers d'entreprises, détentrices de marchés publics, auxquelles on a servi au «compte-gouttes» l'argent de leurs factures. Les entreprises les moins loties, sur le plan de la santé financière, ont déjà baissé les bras et libéré leurs travailleurs. Sans doute que dans le prochain bilan du chômage, qu'aura à établir l'Office national des statistiques, on puisse retrouver l'effet du retard de paiement des entreprises, sans compter les licenciements auxquels ont procédé d'autres entreprises suite à l'absence d'un plan de charges au cours de ces deux dernières années, une situation induite par le rétrécissement de la commande publique en raison de la crise financière.

Financement de projets: un défi majeur

En tout cas, la régularité, le volume et la permanence de l'acte de financement des projets d'investissements demeurent - particulièrement dans le contexte de crise financière que l'Algérie vit pour la troisième année consécutive - des défis majeurs, à côté des facteurs classiques (foncier, fiscalité, accès au crédit...), déjà plusieurs fois

catalogués dans le diagnostic du climat d'investissement en Algérie. Le financement des investissements par le réseau des banques constitue un aléa de poids qui pèse sur l'opération de mobilisation des crédits à l'investissement et peut mettre en péril, non seulement la solidité, la régularité et la permanence de l'acte de financement, mais également la santé financière du bailleur. Il est bien logique de considérer, dans toutes les hypothèses, la solvabilité des entités économiques auquel s'adresse le financement. D'où la nouvelle mission des banques qui consiste à bien étudier et évaluer les risques des projets que l'on se propose de financer.

Inévitablement, les crédits à l'investissement pour lesquels les banques sont censées, elles aussi, prendre une part de risques, voient leur salut dépendre directement de la nature de l'investissement, de l'étude du marché, de la stratégie de développement mise en branle et de divers autres facteurs qui constituent l'environnement de l'entreprise.

Néanmoins, s'agissant des infrastructures et équipements publics, le financement bancaire ne peut acquérir de sens que lorsqu'on se met dans la logique d'un investissement dont l'exploitation des résultats peut donner lieu aux remboursements des crédits contractés. C'est la raison pour laquelle est avancée cette idée de partenariat public-privé dans la réalisation de ces ouvrages. Une entité économique - publique ou privée - peut, en vertu de cette procédure qui n'existe pas encore juridiquement en Algérie, réaliser une infrastructure publique (chemin de fer, tramway, jardin public...), l'exploiter, en tirer des bénéfices et

Transport de marchandises

Plusieurs dysfonctionnements constatés dans le Fonds du Sud

Plusieurs anomalies ont été constatées dans le fonctionnement du Fonds de compensation des frais de transport dans le sud du pays, a appris l'APS auprès du ministère du Commerce, lequel préconise une dizaine de mesures pour réformer ce dispositif créé en 1996.



En matière d'approvisionnement, il est constaté que les produits transportés portent essentiellement sur la farine, la semoule, le sucre, l'huile et les légumes secs alors que la liste est plus large.

En effet, les produits éligibles au remboursement des frais de transport par ce Fonds se composent aussi des laits destinés à la consommation humaine (adultes et infantiles), la farine infantile, le café, le thé, le concentré de tomate, les blés dur et tendre, la poudre de lait, la levure, le riz, les pâtes alimentaires, les aliments de bétail, le savon de ménage et en poudre, la pomme de terre, les articles et fournitures scolaires, la presse écrite, le gaz butane, les médicaments, les matériaux de construction (rond à béton, bois et treillis

soudé) et le gaz en vrac destiné à l'enfûtage.

L'autre constat relevé est que l'approvisionnement se fait parfois à partir de wilayas lointaines alors que des produits éligibles à ce dispositif sont disponibles dans des zones plus proches des régions concernées.

De surcroît, il est observé une très faible adhésion des commerçants à ce dispositif dans certaines wilayas ainsi que le non-respect du programme d'approvisionnement tel qu'arrêté.

Par ailleurs, sur le plan de la gestion financière des dossiers de remboursement, il est aussi constaté des lourdeurs dans l'examen des dossiers par les services du ministère des Finances, ainsi que des lenteurs dans la procédure administrative relative au virement de la

dotation financière.

Pour corriger ces dysfonctionnements, les services du ministère du Commerce ont formulé une dizaine de propositions parmi lesquelles la révision de la liste des produits éligibles à ce dispositif en raison de la grande disponibilité de certains produits à des prix abordables.

Le ministère propose également de suspendre 5 wilayas de ce dispositif à savoir Naâma, El Bayadh, El Oued, Ouargla et Ghardaïa en raison de la faible adhésion de leurs commerçants à ce dispositif.

Il suggère, en outre, de revoir la convention du Fonds en matière de critères et de conditions, de mettre en place un dispositif pour les besoins réels ainsi que la budgétisation du Fonds Sud, qui est logé au Trésor public, pour permettre

un traitement des dossiers et une délégation des crédits plus rapides vers les wilayas concernés.

Il est également préconisé la révision du barème de transport, fixé actuellement à 3 DA la tonne kilométrique transportée pour l'inter-wilayas, et à une fourchette entre 1,8 DA et 9 DA, selon l'état des itinéraires, pour la tonne kilométrique transportée en intra-wilaya.

Une trentaine de commerçants suspendus en 2016

Par ailleurs, pas moins de 26 commerçants transportant des marchandises vers le Sud et concernés par ce Fonds ont été suspendus en 2016 pour avoir commis des infractions liées principalement au non-respect des clauses de la convention (défaut de facturation) et à des pratiques frauduleuses.

Il s'agit de 23 commerçants suspendus par la direction du commerce de Béchar pour des infractions de défaut de facturation et de 3 autres commerçants suspendus par la direction du commerce de Ouargla pour des pratiques frauduleuses.

Pour rappel, 10 wilayas sont concernées par ce dispositif: Adrar, Tamanrasset, Béchar, Illizi, Ouargla, El Oued, Ghardaïa, Naâma, El Bayadh et Tindouf.

En versant des compensations aux opérateurs activant dans l'approvisionnement de ces wilayas, le Fonds de compensation des frais de transport dans le sud du pays vise à préserver le pouvoir d'achat des citoyens résidant dans les régions du sud du pays pour les produits de première nécessité et de certains matériaux de construction de base, et à développer l'activité commerciale au niveau de ces régions. Pour les cinq dernières années (2012-2016), les dépenses du Fonds ont atteint 23,21 milliards de DA dont 1,7 milliard de DA pour la seule année 2016.

R. N.

Zone d'activité de Dirah à Bouira

Seize projets consacrés à l'industrie agroalimentaire

Seize projets d'investissement sont consacrés à l'industrie agroalimentaire au niveau de la zone d'activité de Dirah (sud de Bouira), a indiqué lundi le wali Mouloud Chérifi lors d'une visite de travail effectuée dans cette région de la wilaya.

«Nous avons décidé de dédier les 16 lots de la zone d'activité de Dirah à l'investissement agroalimentaire après la réticence des premiers investisseurs auxquels des terrains ont été attribués depuis 2015 pour la réalisation de leurs différents projets, mais aucun d'eux n'a démarré à ce jour», a expliqué à l'APS, M. Chérifi.

Sur les différents sites de la zone, le premier magistrat de la wilaya a donné de fermes instructions au responsable de l'agence foncière M. Ali Mansouri et aux autres responsables

concernés de procéder directement et rapidement à l'annulation des décisions d'attribution octroyées auparavant à ces investisseurs récalcitrants pour pouvoir attribuer ces terrains aux investisseurs de l'agroalimentaire.

Dans ce cadre, M. Chérifi a insisté sur l'impératif de donner de la priorité aux investisseurs et porteurs de projets de la région de Dirah et de Sour El Ghouzlane (sud de Bouira). La priorité doit être donnée aux jeunes investisseurs de Dirah et de la région, a encore insisté le wali au cours de cette visite, qui lui a permis de visiter les différents chantiers de développement en cours de réalisation dans cette commune.

Située à proximité de la Route nationale n 08 reliant le sud de la wilaya de Bouira aux régions des Hauts-Plateaux comme M'sila,

Bordj Bou Arréridj ainsi que Médéa, la zone d'activité de Dirah ne nécessite pas de viabilisation puis qu'elle est dotée de toutes les commodités nécessaires, a assuré le chef de l'exécutif.

Depuis son installation à la tête de la wilaya de Bouira, le même responsable suit de très près tous les investissements engagés à Bouira après l'installation d'une commission qu'il préside et qui est chargée d'élaborer des rapports régulier et quotidiens sur la situation des projets de l'industrie et de l'agriculture.

Pour booster ces projets, le wali rencontre régulièrement les investisseurs locaux pour les inciter et les encourager à se lancer dans ces projets en vue de donner une nouvelle impulsion à l'économie dans cette région du centre du pays.

H. T.

Prix du pétrole Le Brent se redresse à plus de 51 dollars

Les prix du pétrole se sont redressés mardi en cours d'échanges européens dans un marché qui peine à nouveau à trouver une direction forte, coincé entre les promesses de l'Opep et la réalité de la hausse de la production américaine.

En fin de matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai valait 51,09 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 35 cents par rapport à la clôture de lundi.

Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance gagnait 37 cents à 48,10 dollars.

Les cours de l'or noir, qui avaient frôlé leurs plus bas depuis novembre lundi, remontaient sans que les observateurs du marché fassent preuve d'une grande conviction.

«La demande varie peu depuis un moment, et avec des prix qui évoluent lentement, le principal facteur du marché est l'offre», a résumé Russ Mould, analyste chez AJ Bell.

«La hausse des prix entraînée par l'accord de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et d'autres producteurs pour réduire leur production en est la preuve, mais l'enthousiasme des marchés s'est atténué avec le temps», a-t-il détaillé.

L'accord, qui engage ses participants sur les six premiers mois de l'année et qui a été conclu pour permettre au marché de retrouver l'équilibre, n'a pas suffi à entamer les réserves américaines, alors que les producteurs indépendants de pétrole non conventionnel ont profité de la hausse des prix pour relancer leurs extractions.

Certains analystes restaient cependant confiants sur le plus long terme.

«Nous nous attendons à ce que les prix de l'or noir se stabilisent sur les prochains mois. Les membres de l'Opep ont fait preuve de discipline en respectant l'accord, et les réserves américaines devraient se stabiliser bientôt quand les raffineries augmenteront la cadence», a estimé Richard Turnill, analyste chez Black Rock.

R. E.

Centre régional anti-cancer de Batna

Première opération de greffe de foie

La première opération de greffe de foie a été réalisée samedi à l'établissement hospitalier spécialisé dans la lutte contre le cancer de la wilaya de Batna, a affirmé dimanche, lors d'une conférence de presse, le directeur de la santé et de la population, Idriss Khoudja El Hadj.



L'opération a été effectuée par une équipe médicale algérienne sous la conduite du professeur algérien, Karim Boudjemaâ, exerçant en Europe et spécialiste dans le domaine, et ce, dans «une totale discrétion pour garantir les conditions optimales à sa réalisation», a indiqué ce responsable.

Le patient bénéficiaire de

cette opération est un homme de 40 ans qui a reçu le greffon de sa sœur âgée de 38 ans, a précisé la même source, qui a certifié que le donneur et le receveur se sont réveillés et sont actuellement sous surveillance médicale.

Considérant l'opération «réussie» sur le plan technique, M. Khoudja El Hadj a affirmé, que les résultats de cette greffe ainsi que le programme national

tracé par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière dans ce contexte, seront annoncés dans les prochains jours par le ministre lequel a déjà fait état, il y a quelques temps, de la mise en place de deux pôles de transplantation hépatique à l'échelle nationale, à Batna et Tlemcen.

Assurant que le programme tracé à Batna en matière de greffe rénale a été concrétisé grâce

aux préparatifs menés conjointement par deux équipes médicales, l'une exerçant au sein du centre régional anti-cancer, l'autre au centre hospitalo-universitaire, ce même responsable a affirmé que cette initiative intervient après le succès remporté par l'expérience de la greffe rénale à Batna qui est devenue un pôle national en la matière.

Cette même source a également certifié que «le centre hospitalo-universitaire de Batna est prêt techniquement pour les opérations de transplantation à partir de cadavres, selon l'équipe de spécialistes de l'agence française de l'éthique et de déontologie et des sciences de la vie et de la technologie».

Cette équipe, a visité à plusieurs reprises, selon lui, l'hôpital de Batna en coordination avec l'agence nationale de la greffe rénale et ont pu avoir un aperçu des équipements qui y sont disponibles ainsi que les conditions et l'expérience acquise en matière de greffe rénale effectuées dans la salle des urgences médicales.

Ce responsable a également rappelé que «les opérations de greffe hépatique bénéficieront aux malades qui ne répondent pas au traitement spécifique à l'hépatite C», ajoutant que «sur plus de 1 500 malades traités à Batna, la plupart ont vu leur traitement réussir, alors que pour d'autres, il a été nécessaire de recourir au traitement de troisième génération produit en Algérie pour un montant ne dépassant pas 500 000 dinars, contre 700 millions de dinars auparavant. K. L.

CHU Franz-Fanon de Blida

Embolisation sur un anévrisme sans ouverture de la boîte crânienne

Une équipe médicale du service de neuroradiologie interventionnelle du Centre hospitalo universitaire (CHU) Franz-Fanon de Blida a réalisé, lundi, la première embolisation, à l'échelle nationale, relative à un anévrisme intracrânien (accident vasculaire cérébral de type hémorragique), sans ouverture de la boîte crânienne, a-t-on appris de source hospitalière.

Selon le DR. Zeroual Mohamed Réda, chef de service de neuroradiologie interventionnelle, l'opération a profité à une femme de 50 ans, souffrant d'un anévrisme intracrânien.

L'opération dite par embolisation, ou traitement endovasculaire (c'est-à-dire sans ouverture de la boîte crânienne), une première à l'échelle nationale, consiste à remplir l'anévrisme d'un fil de platine (coils) afin de l'oblitérer complètement.

Aussi, cette nouvelle technique interventionnelle permettra le traitement, à l'avenir, de nombreux cas d'anévrismes et d'accidents cérébraux de différents types, au niveau de ce service de neuroradiologie interventionnelle du CHU Franz-Fanon, actuellement unique du genre à l'échelle nationale. Une opération qui évitera, en

outre, le transfert de ce type de malades vers l'étranger, et son corolaire de frais dégagés sur le budget de l'Etat.

Une centaine de malades de différentes wilayas du pays, sont inscrits en liste d'attente afin de bénéficier de cette nouvelle technique chirurgicale au CHU Franz-Fanon, a ajouté le Dr. Zeroual.

Pour rappel, il y a près de deux semaines, la même équipe médicale a réalisé avec succès la première thrombectomie mécanique à l'échelle nationale sur un patient atteint d'un AVC, lui évitant, ainsi, la paralysie. B. L.

Prise en charge des maladies allergiques

Intensifier les caravanes médicales dans les milieux ruraux

Les participants au 1^{er} Congrès national sur les maladies allergiques, tenu samedi à Beni Ouartilane (Sétif), ont appelé à l'intensification des caravanes médicales dans les milieux ruraux pour une meilleure prise en charge des pathologies allergiques.

Les maladies allergiques ont pris «une courbe ascendante» ont affirmé les praticiens, soulignant l'apport de la prévention

dans «la maîtrise» de cette pathologie et l'importance des caravanes médicales dans «le traitement précoce». Abordant «l'allergie respiratoire», le président de l'Académie algérienne d'allergologie, le Pr Merzak Gharnaout, a indiqué que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé cette maladie au quatrième rang, après le cancer, les maladies cardiaques et l'immunodéficien-

ce, ajoutant que 4% de la population algérienne est atteinte d'asthme et 20 à 30% souffre de la sinusite.

Les causes principales de l'allergie sont la poussière, le pollen, les insectes domestiques, les poils des chats et des chiens, en plus des facteurs génétiques, a détaillé le Pr Gharnaout, affirmant que les crises d'asthme sont liées à la pollution atmosphérique. Il est à

noter que cette rencontre a été ponctuée par plusieurs interventions, entre autres, les allergies, l'hypertension artérielle, le diabète, l'obésité, le rhumatisme, la protection des reins et l'inflammation aiguë du pancréas.

Le 1^{er} Congrès national sur les maladies allergiques a été organisé par la commune de Beni Ouartilane, en coordination avec l'association locale El Amal. K. L.

Association de l'amitié populaire franco-algérienne

Des opérations chirurgicales pointues prévues en novembre prochain

Des médecins de l'association de l'amitié populaire franco-algérienne (Aapfa), exerçant dans la ville de Lyon (France), réaliseront des opérations chirurgicales pointues au profit de malades de Batna, en novembre prochain, a affirmé dimanche à l'APS, le vice-président de cette amicale, le Dr Yahia Mekki.

Ce spécialiste en virologie et responsable de laboratoire au centre hospitalo-universitaire de Lyon, a précisé, que «la liste des malades qui vont être pris en charge sera élaborée avec des médecins et spécialistes du centre hospitalo-universitaire (CHU) de Batna», dans une déclaration faite en marge des premières journées chirurgicales internationales, dont le coup d'envoi a été donné samedi à la Faculté des sciences islamiques.

Indiquant que cette amicale, qui compte parmi ses membres des praticiens algériens exerçant en France, a réalisé en une année 723 opérations chirurgicales pointues en Algérie dans diverses disciplines, au profit de malades qu'il n'a pas été possible de transférer à l'étranger, le Dr Mekki a fait savoir que cette action a pour objectif le «transfert de compétences et l'échange d'expériences avec des médecins exerçant en Algérie».

Ayant favorablement accueilli cette initiative, le wali de Batna, Mohamed Salamani, a affirmé que la wilaya prendra totalement en charge la délégation de médecins qui procédera à des chirurgies pointues dans de multiples spécialités, en sus de sa contribution à la formation continue de praticiens et spécialistes locaux.

De son côté, la responsable du staff ayant organisé cette manifestation scientifique, le Dr Noura Righi a fait état de la programmation de six opérations chirurgicales au profit d'enfants souffrant de malformations des voies urinaires dès dimanche et ce, dans le cadre des premières journées chirurgicales internationales de Batna qui seront clôturées lundi.

Une partie de ces journées ont été consacrées au volet pratique à travers des consultations médicales ainsi que des communications techniques dans différentes spécialités, dont la biologie moléculaire, l'inflammation des méninges ainsi que le traitement chirurgical des malformations des voies urinaires chez les enfants et le cancer du col de l'utérus.

Cette manifestation à laquelle ont pris part des spécialistes provenant d'Algérie et de France vise à développer la biologie moléculaire à Batna, que les organisateurs de ces journées chirurgicales internationales veulent ancrer dans la capitale des Aurès pour en faire un pôle médical dans ce domaine.

K. L.



Ghardaïa

Auscultation des infrastructures aéroportuaires début d'avril

Les infrastructures aéroportuaires de l'aéroport international "Moufdi Zakaria" de Ghardaïa seront auscultées par des experts de l'Union européenne à partir du début du mois d'avril prochain, a appris l'APS lundi auprès de la direction des Travaux publics de la wilaya.

Cette auscultation, une procédure obligatoire effectuée tous les vingt ans sur les aéroports, est un dispositif de contrôle des infrastructures aéroportuaires, notamment l'état de leurs plateformes, les pistes d'atterrissage, les aires de manœuvres et les voies de circulation, selon les normes internationales, a expliqué le directeur des travaux publics, Ali Teggat.

Cette procédure de contrôle sera effectuée par des experts européens, en collaboration avec les équipes de l'organisme nationale de contrôle technique des travaux publics (CTTP) et les ingénieurs des travaux publics locaux,

a-t-il ajouté. Cet audit s'inscrit dans le cadre du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE (P3A) baptisé «Accompagner le CTTP dans la mise en place de systèmes d'aide à la décision pour la gestion du réseau routier et des ouvrages d'arts» et «Accompagner le CTTP dans l'amélioration des techniques d'aménagement et d'homologation liées à la sécurité routière et aéroportuaire».

La démarche contribuera, selon le responsable du secteur des travaux publics de Ghardaïa, à renforcer et maintenir le patrimoine aéroportuaire aux normes exigées par l'Organisation de l'aviation civile



internationale (OACI) et également permettre aux experts européens et algériens un échange d'expertise pour le développement de l'entretien et le contrôle des infrastructures aéroportuaires algériennes pour leur sécurisation.

Les analyses et calcul d'indice ainsi que les méthodes de gestion modernes selon les normes et pratiques européennes dans le domaine de l'entretien et la maintenance des infrastructures aéroportuaires et routières seront exposées devant les ingénieurs locaux afin d'actualiser leurs connaissances,

a-t-on fait savoir.

Des programmes de jumelage entre l'Organisme national de contrôle technique des travaux publics (CTTP) et des organismes européens similaires ont été lancés l'année dernière, dans le cadre du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE (P3A), selon la même source.

Baptisés «Accompagner le CTTP dans la mise en place de systèmes d'aide à la décision pour la gestion du réseau routier et des ouvrages d'arts» et

«Accompagner le CTTP dans l'amélioration des techniques d'aménagement et d'homologation liées à la sécurité routière et aéroportuaire», ces deux programmes de jumelage sont financés par l'UE à hauteur de 1,6 million d'euros pour le premier et 1,3 million d'euros pour le second. Ces deux projets de jumelage sont opérés avec des organismes et des centres d'études et d'expertise relevant du domaine des routes et des infrastructures de France, du Portugal et de Belgique.

B. H.

Boumerdes

Relogements de familles occupant des chalets

■ Quelques 177 familles de la commune d'Ouled Moussa, à l'ouest de Boumerdes, occupant pour une grande majorité des chalets, ont été relogées lundi, dans des logements publics locatifs, au titre de la poursuite de la mise en œuvre d'un large programme d'éradication de la totalité des chalets, à travers la wilaya, lancé en début d'année.

La démolition des habitations évacuées a été entamée immédiatement après leur libération par leurs occupants, sachant que l'encadrement de l'opération d'évacuation, a été assuré par des équipes médicales spécialisées et des éléments de la Protection civile de la wilaya, a-t-on constaté sur place.

Les familles bénéficiaires de l'opération ont été accompagnées jusqu'à leurs nouveaux appartements, avant la récupération du foncier évacué, qui sera destiné à l'implantation de projets d'équipements publics et de développement.

Selon une déclaration précédente du chef de l'exécutif, Abderrahmane Madani Fouatih, l'opération d'éradication des chalets, installés depuis 13 années à travers la wilaya de Boumerdes, se fera de «façon progressive», jusqu'à leur disparition définitive, en décembre 2017, a-t-il assuré.

L'opération a démarré officiellement le 26 décembre 2016, dans la commune d'Ouled Hadadj, à l'ouest de Boumerdes, et avait touché, alors, 500 chalets, avant la démolition de 253 autres chalets à Corso, puis 130 à Tidjelabine, 190 à Larbaâtache, et 252 à Boudouaou, signale t-on.

Plus de 12.000 chalets ont été installés, au lendemain du séisme du 21 mai 2003, à travers 98 sites de la wilaya de Boumerdes, repartis sur 28 communes, rappelle t-on.

K. L.

Mascara

Raccordement de 274 écoles primaires au réseau internet

■ L'unité opérationnelle de Mascara de Algérie Télécom (AT) a achevé, le programme de raccordement au réseau internet de 274 écoles primaires, à titre gracieux, a-t-on appris lundi du chargé de communication de cette unité.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'application de la convention signée entre Algérie Télécom et les ministères de l'Education nationale et de l'Intérieur et des Collectivités locales, a indiqué à l'APS, Djamel Derrar.

Parmi les écoles bénéficiaires, trois situées dans les communes d'Ain Frah, de Sidi Abdeldjebbar et de Sehailia ont été raccordées au mois de mars courant, a-t-on signalé.

L'opération se poursuit pour faire profiter d'autres écoles en parallèle avec la mise en place de la nouvelle technologie MultiService Access Node (MSAN) à travers différentes communes de la wilaya, a-t-on fait savoir, soulignant que le raccordement à l'internet pourra contribuer à l'enrichissement des connaissances des élèves et des enseignants.

D'autre part, AT a procédé en 2016 au raccordement de neuf antennes administratives au réseau de fibre optique portant le nombre total à 81 antennes dans la wilaya bénéficiant de ce service dont une majorité dans les zones rurales et éloignées, a-t-on ajouté.

R. N.

Chambre de l'agriculture de Tizi-Ouzou

De nombreux dossiers en instance

Quelques 720 nouveaux dossiers déposés au cours des six derniers mois par des agriculteurs de la wilaya de Tizi-Ouzou auprès de la chambre locale de l'agriculture (CAW) demeurent en instance de traitement, a-t-on appris lundi des élus de cette instance.

Lors d'une conférence de presse animée au siège de la chambre, les membres du conseil d'administration, dont les activités sont gelées depuis le 21 décembre 2016, ont interpellé le ministre de l'agriculture en vue de

«débloquer» la situation et permettre la reprise des activités de la CAW.

Le président du conseil élu à l'issue d'une assemblée générale tenue en novembre 2016, Hamid Saïdani, a précisé que «les agriculteurs de la wilaya sont pénalisés par cette situation étant dans l'incapacité de renouveler leurs documents administratifs ou d'avoir leurs cartes professionnelles d'agriculteurs, ce qui les empêche d'obtenir des subventions de l'Etat ou de bénéficier des avantages offerts dans le

cadre des dispositifs de l'emploi».

Interpellé par les associations adhérentes à la chambre par rapport à cette situation qui perdure depuis décembre dernier, le conseil d'administration a pris l'initiative de lancer un nouvel appel à la tutelle en vue de trouver une issue définitive au problème pour que la chambre de l'agriculture de Tizi Ouzou puisse reprendre ses activités et éviter le blocage de la profession, a-t-il signalé.

R. N.

Tissemsilt

Lancement prochain de la réalisation d'une station d'épuration

■ Les travaux de réalisation d'une station d'épuration des eaux usées à proximité de la localité de Selmana dans la commune de Layoune (Tissemsilt), seront lancés prochainement, a annoncé lundi le wali.

Lors d'une visite d'inspection dans la commune de Layoune, Abdelkader Benmessaoud a souligné que ce projet de station technique est important dans la mesure où il contribue à la prévention contre les maladies à transmission hydrique (MTH) et à la protection de l'environnement et des nappes phréatiques contre la pollution.

Une enveloppe de 85 millions DA est consacrée à ce projet de station d'une capacité de traitement de 400 mètres cubes d'eaux usées par jour et dont les eaux épurées seront destinées à l'irrigation de 100 hectares de terres agricoles réservées à l'arboriculture fruitière.

D'autre part, le wali a fait part de la reconversion de l'ancien siège de la garde communale, situé dans cette localité à proximité du chemin de wilaya (CW 77), en poste avancé de la protection civile.

Le chef de l'exécutif de la wilaya a annoncé, par ailleurs, le lancement prochain des travaux d'aménagement et de réalisation de réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité et de voiries au profit de 200 habitations rurales groupées de cette localité, ainsi que l'octroi d'un quota supplémentaire de 60 aides à l'habitat rural à des habitants de la localité de Mekisseba relevant de la commune de Layoune, ajoutant qu'il sera procédé à l'aménagement au profit de 100 habitations rurales dans cette bourgade.

A douar «El Messahlia» relevant de la commune de Theniet El Had, le wali s'est de prendre en charge les préoccupations locales concernant l'AEP, l'éclairage public et la rénovation de la route. La visite a été marquée également par la présentation d'un projet d'une huilerie d'olive dans le cadre de l'investissement privé à Selmana, la mise en service d'une salle de soins au douar «Ain Echqok» et l'inspection d'une exploitation d'élevage bovin et d'une minoterie privée dans cette agglomération rurale.

Reda A.

Syrie

Bataille féroce pour la reconquête du barrage de Tabqa

La route du Nord qui conduit au barrage de Tabqa est parsemée de signes montrant la violence des combats qui y opposent les combattants kurdes et arabes soutenus par les États-Unis aux jihadistes du groupe Etat islamique (EI).



Des épaves de voitures brûlées et des caisses de munitions vides jonchent la route menant au gigantesque complexe du barrage, dans lequel sont entrées les Forces démocratiques syriennes (FDS).

Deux chars renversés gisent contre un monceau de gravas et d'ordures le long de la route et plusieurs corps qui semblent être ceux de jihadistes flottaient dans l'eau d'un canal.

Le groupe ultraradical sunnite contrôle toujours le principal barrage, le plus grand de Syrie, sur le fleuve Euphrate.

Mais les combattants des FDS sont entrés dans le complexe par le nord et en contrôle une partie. La bataille pour ce barrage a suscité des inquiétudes

qu'une défaillance puisse entraîner des inondations «catastrophiques» comme l'a déjà mis en garde l'ONU.

Ce barrage est depuis dimanche hors service. Les bombardements dans le secteur ont conduit à l'arrêt de la centrale fournissant l'électricité au barrage, entraînant l'arrêt du fonctionnement de cette infrastructure ce qui risque de provoquer une dangereuse montée des eaux.

«Nous essayons de préserver le barrage autant que possible afin qu'il ne soit pas endommagé. Nous pensons que Daech (acronyme arabe de l'EI) a placé des explosifs pour entraver notre avance» a affirmé à l'AFP, la commandante Rojda Felat.

Les signes du contrôle du secteur par l'EI sont

visibles un peu partout. Un panneau de cette organisation avertissait que le poids maximum pour un véhicule empruntant le barrage est de 50 tonnes et que tout dépassement est passible d'une amende.

Ailleurs, une autre pancarte en arabe écrite à l'encre blanche sur fond noir affirme : «Le Coran est notre Constitution, Mohammad notre dirigeant et le jihad notre voie».

La bataille pour la conquête du barrage fait partie de la stratégie des FDS avant de lancer leur assaut sur Raqa, la capitale de facto de l'EI, située à 55 km.

L'objectif des FDS est d'encercler Raqa et dans ce cadre elles se sont emparées dimanche de l'aéroport militaire de Tabqa.

La coalition internationale antijihadistes conduite par les États-Unis a lancé une série de raid en appui à l'opération et la commandante Rojda Felat assure que ses forces jouent un rôle grandissant sur le terrain.

«Cette fois, dit-elle, les forces de la coalition ont participé de manière plus grande que les fois précédentes avec de nouvelles tactiques comme le pont aérien, la traversée du fleuve ou le barrage de feu de l'artillerie».

Et à partir d'une position à la périphérie du lac Assad, créé artificiellement par le barrage et qui est la plus grande réserve d'eau du pays, on peut voir une position de l'EI avec son drapeau noir flottant près d'une mosquée.

Depuis leur arrivée dans ce complexe, les FDS ont déjà laissé leur marque : Les noms des FDS et du YPG (unités de protection du peuple kurde) ont été peints en anglais sur des barrages en béton criblés de balles.

Craignant pour la solidité du barrage, les FDS ont annoncé lundi une pause de quatre heures dans les opérations pour permettre aux ingénieurs d'entrer dans le complexe.

Une porte-parole des FDS a affirmé lundi après-midi que l'inspection avait été réalisée avec succès.

«Le barrage fonctionne et il n'est pas endommagé, les ingénieurs ont fini leur travail et le cessez-le-feu a pris fin», a déclaré dans un communiqué Jihan Cheikh Ahmad. **AFP**

Arabie Saoudite

Interception de quatre missiles tirés du Yémen

La défense anti-aérienne saoudienne a intercepté mardi quatre missiles balistiques tirés par les rebelles Houthis yéménites, a annoncé la coalition arabe intervenant au Yémen. Ce tir groupé, le premier du genre annoncé par la coalition, est intervenu tôt hier, a précisé l'alliance conduite par l'Arabie saoudite dans un communiqué.

Les missiles visaient Khamis Mushait, une ville de garnison, et Abha, autre cité du sud de l'Arabie saoudite. Ils ont été interceptés sans provoquer ni victime ni dégât, selon le communiqué. Les forces aériennes de la coalition ont visé par la suite les bases de lancement de ces missiles, ajoute le texte. «La poursuite des tirs de missiles contre des villes (saoudiennes) est la meilleure preuve du trafic d'armes qui continue au Yémen, notamment par le port de Hodeida» (ouest), situé sur la mer Rouge et contrôlé par les rebelles, écrit encore la coalition. La coalition fait régulièrement état de tirs de missiles balistiques sur le sud de l'Arabie Saoudite et de l'interception de la majeure partie de ces projectiles. Depuis l'intervention en mars 2015 de la coalition militaire arabe contre les rebelles, le conflit au Yémen a fait plus de 7 700 morts, majoritairement des civils, et 42 500 blessés, selon l'ONU.

Reda A.

Palestine

Hamas accuse Israël du meurtre de Mazen Faqha

Le chef du Hamas, Khaled Mechaal, a accusé lundi soir Israël d'avoir tué Mazen Faqha, un de ses cadres assassiné vendredi soir par balles près de son domicile à Ghaza.

S'exprimant par vidéoconférence depuis Qatar lors d'une cérémonie à la mémoire de Mazen Faqha à Ghaza, M. Mechaal a indiqué que ce meurtre était «une nouvelle dette de sang» qui s'ajoutait au «conflit toujours ouvert» avec Israël. «En assassinant Faqha, l'ennemi nous dit «j'ai marqué un point contre vous et je peux vous enlever un de vos héros au cœur même de Ghaza», a-t-il dit. «C'est une nouvelle dette de sang qui s'ajoute aux nombreuses précédentes, le conflit avec l'occupant reste ouvert», a poursuivi M. Mechaal, martelant que «la direction militaire et politique du Hamas est prête à relever le défi de l'occupant».

«Le Hamas prend ses responsabilités et sait ce qu'il fait. Il est capable de poursuivre sa mission. Notre volonté est plus forte que leurs armes et nous finirons par les vaincre», a-t-il ajouté. Maze Faqha, 38 ans, avait été arrêté en 2002 par Israël puis condamné à la prison à vie. Il avait été libéré en 2011 dans le cadre d'un échange d'un millier de prisonniers palestiniens contre le soldat franco-israélien, Gilad Shalit, qui était détenu par le Hamas.

R. N.

Irak

Les forces armées repartent à l'assaut à Mossoul

Les forces irakiennes sont reparties à l'assaut contre le groupe Etat islamique (EI) à Mossoul, où des frappes ayant tué de nombreux civils font l'objet d'une enquête des autorités irakiennes et d'une autre de la coalition pilotée par Washington.

Le Pentagone a annoncé lundi étudier plus de 700 vidéos des frappes aériennes de la coalition internationale antijihadistes dans l'ouest de Mossoul, pour faire la lumière sur les informations faisant état d'un grand nombre de civils tués dans ces bombardements et jetant une ombre sur l'offensive.

«L'une des choses que nous examinons est si certains de ces chiffres sont cumulés à partir de différents incidents, différentes opérations, dans cette bataille très disputée, très féroce qui se joue à Mossoul», a expliqué le colonel J.T. Thomas, un porte-parole du

commandement militaire américain, lors d'une téléconférence au Pentagone. Les combats se déroulent dans «une zone densément peuplée» avec des «combats de porte à porte, de rue à rue, avec en plus des bombardements», a-t-il expliqué. «Il y a encore des milliers de civils dans l'ouest de Mossoul. C'est l'une de nos grandes préoccupations». Dimanche, le chef des forces américaines au Moyen-Orient, Joseph Votel, avait qualifié de «terrible tragédie» la mort de civils dans des bombardements aériens à Mossoul.

La Russie a indiqué lundi avoir demandé la tenue d'une réunion spéciale du Conseil de sécurité de l'ONU sur la situation dans la grande ville du nord de l'Irak et a affirmé «surveiller la situation de très près».

Après la secousse provoquée

par la découverte de victimes civiles dans des raids aériens ces derniers jours, les forces irakiennes ont annoncé lundi relancer l'offensive contre l'EI dans la Vieille ville de Mossoul.

C'est dans cet entrelacs de rues étroites et densément peuplées où sont encore pris au piège 400 000 civils selon l'ONU que la résistance des jihadistes se concentre depuis que les forces irakiennes ont lancé la bataille pour reprendre Mossoul-Ouest le 19 février. Depuis cette date, plus de 200 000 civils ont fui les combats à Mossoul-Ouest, selon des chiffres officiels irakiens.

La partie orientale de Mossoul, coupée par le fleuve Tigre, avait été reprise en janvier après trois mois de combats. «La police fédérale et la Force de réaction rapide (du ministère de l'Intérieur) ont commencé à avancer aujourd'hui

sur l'axe sud-ouest de la Vieille ville», a indiqué le commandant de la police fédérale, le général Raed Chaker Jawdat.

La rue Farouk, située à proximité de la mosquée Al-Nouri, en est l'un des principaux objectifs, a-t-il ajouté.

Cette mosquée a une valeur très symbolique pour l'EI. C'est là que son chef Abou Bakr al-Baghdadi a fait en juillet 2014 sa seule apparition publique après la proclamation par le groupe ultraradical d'un «califat» sur les territoires conquis en Irak et en Syrie voisine. Les forces irakiennes combattent aux abords de la Vieille ville depuis des semaines, mais font face à une farouche résistance des jihadistes accusés d'utiliser les civils comme des boucliers humains. L'EI «a commencé à utiliser des citoyens comme boucliers humains et nous essayons

de les viser avec des snipers», a indiqué à l'AFP le porte-parole du Commandement des opérations conjointes, le général Yahya Rasool.

La semaine dernière, des responsables irakiens et des témoins ont affirmé que des dizaines voire des centaines de civils avaient trouvé la mort à proximité de la Vieille ville, dans le quartier de Mossoul al-Jadida, dans des frappes aériennes.

Seules l'armée irakienne et la coalition internationale antijihadistes - dont font partie, entre autres, la France et la Grande-Bretagne - mènent des frappes aériennes dans cette zone.

Une enquête est en cours pour vérifier qui de l'armée irakienne ou de la coalition a effectué ces frappes et dans quelles conditions.

AFP

Afrique du Sud

Décès d'Ahmed Kathrada, vétérans de l'anti-apartheid

Le discret vétéran de la lutte anti-apartheid Ahmed Kathrada, compagnon de cellule de Nelson Mandela dans la prison de Robben Island, est décédé mardi en Afrique du Sud à l'âge de 87 ans, suscitant une avalanche d'hommages.



Ancien député et conseiller du président Mandela pendant son seul mandat à la tête de l'Afrique du Sud (1994-1999), ce fils d'immigrés indiens faisait partie du premier cercle des dirigeants historiques du Congrès national africain (ANC). Surnommé "Oncle Kathy", il s'était notamment illustré à la fin des années 1980 lors des négociations entre l'ANC et le régime blanc qui ont abouti au début des années 1990 à la chute de l'apartheid et aux premières élections libres du pays en 1994.

Hospitalisé au début du mois pour une opération au cerveau, l'état de santé d'Ahmed Kathrada s'était dégradé ces derniers jours.

La Fondation Ahmed Kathrada a annoncé mardi matin dans un communiqué

qu'il s'était éteint "en paix" mardi matin à l'hôpital Donald Gordon de Johannesburg.

Une des dernières figures encore vivantes de la lutte historique contre l'apartheid, l'ex-archevêque du Cap Desmond Tutu, a salué la mémoire "d'un homme d'une gentillesse, d'une modestie et d'une ténacité remarquables".

"Il a un jour écrit au président (Mandela) pour lui dire qu'il ne se considérait pas comme assez important pour mériter un honneur important", a poursuivi le prix Nobel de la Paix, 85 ans. Un hommage officiel lui sera rendu et les drapeaux du pays ont été mis en berne jusqu'au soir de ses obsèques, ont annoncé les services du président Jacob Zuma.

"C'est une grande perte pour l'ANC, plus largement pour le mouvement de libéra-

tion et l'Afrique du Sud", a déploré le directeur de la Fondation Ahmed Kathrada, Neeshan Balton.

"Le camarade Kathy était une bonne âme, humaine et humble", a réagi son compagnon d'armes Derek Hanekom. "C'était un révolutionnaire déterminé qui a voué sa vie entière au combat pour la liberté dans notre pays", a-t-il ajouté.

- 'Force, guide, pilier' -

Né le 21 août 1929 dans une petite ville de ce qui était alors la province du Transvaal occidental, dans une famille d'immigrés indiens de confession musulmane, il avait quitté l'école à 17 ans pour participer à la lutte contre les lois sur l'habitat séparé.

Ahmed Kathrada avait été arrêté en 1963 avec Nelson Mandela, Walter Sisulu et une partie de l'état-major de l'ANC

dans leur QG clandestin de Johannesburg et inculpé de sabotage.

Condamné l'année suivante à la réclusion à perpétuité lors du fameux procès de Rivonia, il a rejoint le pénitencier de Robben Island et n'est sorti de prison que vingt-six ans plus tard.

"Il a été ma force en prison, mon guide dans la vie politique et le pilier de ma force dans les moments difficiles de ma vie. Maintenant il est parti", a déclaré un de ces codétenus à Robben Island, Lalloo "Isu" Chiba, 86 ans.

Depuis sa retraite politique en 1999, Ahmed Kathrada dirigeait la fondation qui porte son nom pour lutter contre les inégalités. Il était exceptionnellement sorti de sa réserve politique l'an dernier pour déplorer le chemin pris par l'ANC sous le règne de l'actuel président Jacob Zuma, mis en cause dans une série de scandales de corruption, et pour réclamer sa démission.

"Cher camarade président, ne pensez-vous que rester président ne va que contribuer à aggraver la crise de confiance dans le gouvernement du pays ?", avait-il écrit dans une lettre ouverte.

Malgré cette sortie très polémique, la mort d'Ahmed Kathrada a suscité l'hommage unanime de la classe politique sud-africaine. L'ANC a déploré mardi la disparition d'un "chef dont le service à son pays restera gravé à tout jamais". "Sa vie est une leçon d'humilité, de tolérance, de résilience et d'engagement tenace", a ajouté le parti au pouvoir depuis 1994.

"Oncle Kathy, comme on l'appelait affectueusement, incarnait un sens profond de la compassion et un engagement déterminé en faveur de la vraie justice", a renchéri Mmusi Maimane, le chef du principal parti d'opposition, l'Alliance démocratique.

AFP

Centrafrique

La télé publique, emblème des immenses besoins du pays

L'Etat, l'armée, l'économie, mais aussi les médias, tout est à reconstruire en Centrafrique et c'est une femme de caractère qui relève un défi fou: diffuser les messages de réconciliation de la Télévision centrafricaine (TVCA) au-delà de la capitale Bangui. Ce dimanche soir, Lidye Nzengou cumule les casquettes de directrice générale de la TVCA et d'animatrice d'une table ronde sur la première année de mandat du président Faustin-Archange Touadéra, dans un studio décoré de trois affiches à la gloire du chef de l'Etat. Retour des déplacés, eau, latrines, électricité... La bientôt quinquagénaire aborde les soucis quotidiens d'un pays classé 188e et dernier à l'Indice de développement humain (IDH) des Nations unies en 2015. Avec calme et autorité, la professionnelle de la communication donne la parole à des directeurs de cabinets ministériels, qui énoncent leurs bonnes intentions sur un ton très institutionnel, comme sur les chaînes d'Etat des autres pays d'Afrique centrale, inféodées au pouvoir. Petite différence: "Pour le moment, la télévision centrafricaine n'émet que dans Bangui et ses environs", explique à l'AFP sa directrice générale. La Centrafrique manque d'émetteurs pour porter le signal de la télévision et la radio nationales à l'intérieur d'un pays de près de 5 millions d'habitants de la taille de la France et la Belgique réunies. "Le principal enjeu, c'est que chaque Centrafricain, dans les coins les plus reculés, puisse regarder la télévision centrafricaine. Avec la radio, c'est le premier outil pour véhiculer des messages de paix et de réconciliation", poursuit Lydie Nzengou, reprenant le discours du président Touadéra. Le gouvernement a passé une convention avec une société italienne, Téléconsult, pour installer les pylônes de la bonne parole dans les 16 préfectures du pays. Un test doit être pratiqué lundi sur un pylône de 110 mètres à Boali à 100 km de Bangui. Téléconsult espère que le déploiement sera achevé d'ici 15 mois. Le défi est de taille alors qu'une grande partie du territoire est encore sous la menace de bandes armées issues de l'ex-rébellion musulmane Séléka et de groupes d'auto-défense majoritairement chrétiens anti-balaka et que le pays compte près de 900.000 déplacés et réfugiés. "Je passe la plus grande partie de mon temps à me mettre en colère et à crier", soupire la directrice générale, Centrafricaine de la diaspora qui a quitté une vie confortable en France pour revenir dans son pays qu'elle avait quitté après le lycée.

- Délestages et piratage -

Après des études en communication, une carrière aux Nations unies et un passage au cabinet du président de l'Assemblée nationale de Centrafrique, cette bi-nationale franco-centrafricaine découvre les "délestages" (coupures de courant), des journalistes-fonctionnaires du ministère de la Communication en mal de formation et des pénuries de matériel.

"Les monteurs, les cadres, les réalisateurs, les journalistes... Nous avons essayé de faire le maximum. Mais nous ne pouvons plus aller plus loin. On va stagner tant qu'il n'y aura pas de formation", se désolent-elle, rappelant que la TVCA a été l'une des dernières télévisions au monde à passer de l'analogique au numérique il y a quelques mois. Le matériel est rudimentaire, à l'image des trois petites caméras légères qui filment la table ronde. Disponible sur CanalSat en Afrique, la TVCA présente souvent un son saturé et presque inaudible et des images de mauvaise qualité. "Nous avons des bancs de montage primaires, avec un logiciel qui a été craqué. C'est du piratage. Et ça plante tout le temps", dit-elle. Un de ses collaborateurs demande d'ailleurs à un journaliste de passage s'il ne pourrait pas copier son logiciel de montage. Récemment, la Mission des Nations unies en Centrafrique (Minusca) a prêté des moyens techniques à la TVCA pour la retransmission "live" de deux matches de basketball, le sport-roi en Centrafrique.

L'équipe nationale a perdu mais la TVCA y a vu un signal de retour à la normale, à l'image du pouvoir exécutif à l'affût du moindre signe positif même s'il peine, lui aussi, à marquer sa présence au-delà de Bangui.

Agence

Député assassiné au Maroc

"Sexe, argent et désir de vengeance", selon le procureur

L'assassinat d'un député marocain le 7 mars à Casablanca n'a aucun caractère politique ou "terroriste", et ses motifs sont "le sexe, l'argent et le désir de vengeance", a affirmé lundi la justice marocaine.

L'enquête a conclu que ce crime "ne revêt aucun caractère politique, ni terroriste, ni de bande criminelle organisée", a déclaré lors d'une conférence de presse le procureur général de Casablanca, Hassan Matar.

Abdellatif Merdas, 53 ans, député de l'Union constitutionnelle (UC, parti libéral) pour la circonscription de Ben Ahmed (60 km au sud-est de Casablanca), avait été tué en soirée devant son domicile dans la capitale économique par des tirs de fusils de chasse. Le ou les assaillants étaient parvenus à prendre la fuite.

Au lendemain de l'assassinat, la police

avait annoncé l'arrestation d'un premier suspect, proche d'une jeune femme en relation avec la victime, qui avait ensuite été mis hors de cause.

Vendredi, la police a fait état de trois nouvelles interpellations, dont la veuve de la victime, soupçonnée d'être l'instigatrice du crime, en complicité avec son amant, un élu local. Une quatrième personne est en fuite à l'étranger et un mandat d'arrêt international a été émis par le Maroc.

Les mobiles sont "le sexe, l'argent et le désir de vengeance", a expliqué le procureur général.

A la demande du parquet, une reconstitution a été organisée dimanche, sous l'oeil d'une foule de journalistes et dont les images ont fait le tour des télévisions locales.

Les trois mis en cause ont été déférés au parquet ce lundi matin pour notamment

"constitution d'une bande criminelle, homicide volontaire avec préméditation et guet-apens", a précisé le procureur.

Le tireur présumé est un élu local du RNI (Rassemblement national des indépendants) dans l'arrondissement de Sbata, un quartier de Casablanca. Il était un ancien voisin et l'amant de longue date de la femme de la victime, selon la presse locale. Sa soeur, une "chirromancienne" et amie de l'épouse du député tué, figure également parmi les personnes arrêtées, toujours selon la presse, qui explique que les suspects auraient été confondus par des écoutes téléphoniques.

Les homicides par balles sont rares au Maroc, où très peu d'armes à feu circulent illégalement. Les incidents par armes blanches sont plus courants, et surtout le fait de la petite délinquance.

AFP

L'étrange retour de George W. Bush

À la faveur d'une campagne promotionnelle pour son dernier livre, George W. Bush enchaîne les plateaux télé et devient soudain un vieux papy sympa.

George Bush s'ennuyait. Alors il a lu *La Peinture, Mon Passe-Temps de Winston Churchill*. Et dans la lignée de l'ancien Premier Ministre anglais, héros de la Seconde Guerre Mondiale, il s'est mis à la peinture. L'ex-président des États-Unis a commencé par peindre des chiens, puis ses proches, puis des hommes politiques et enfin des vétérans de l'armée américaine, qu'il tente d'aider par l'intermédiaire de sa fondation. C'est la jolie histoire qu'il raconte depuis quelques semaines en faisant le tour des talk-shows les plus populaires, d'Ellen DeGeneres à Jimmy Kimmel, en passant par Sunday Today. Car il est en pleine promo de son livre d'art: une compilation de portraits de vétérans de l'armée américaine, intitulé *Portraits of Courage: A Commander in Chief's Tribute to America's Warriors*. Les bénéfices iront à son association pour la réinsertion des vétérans dans la vie civile...

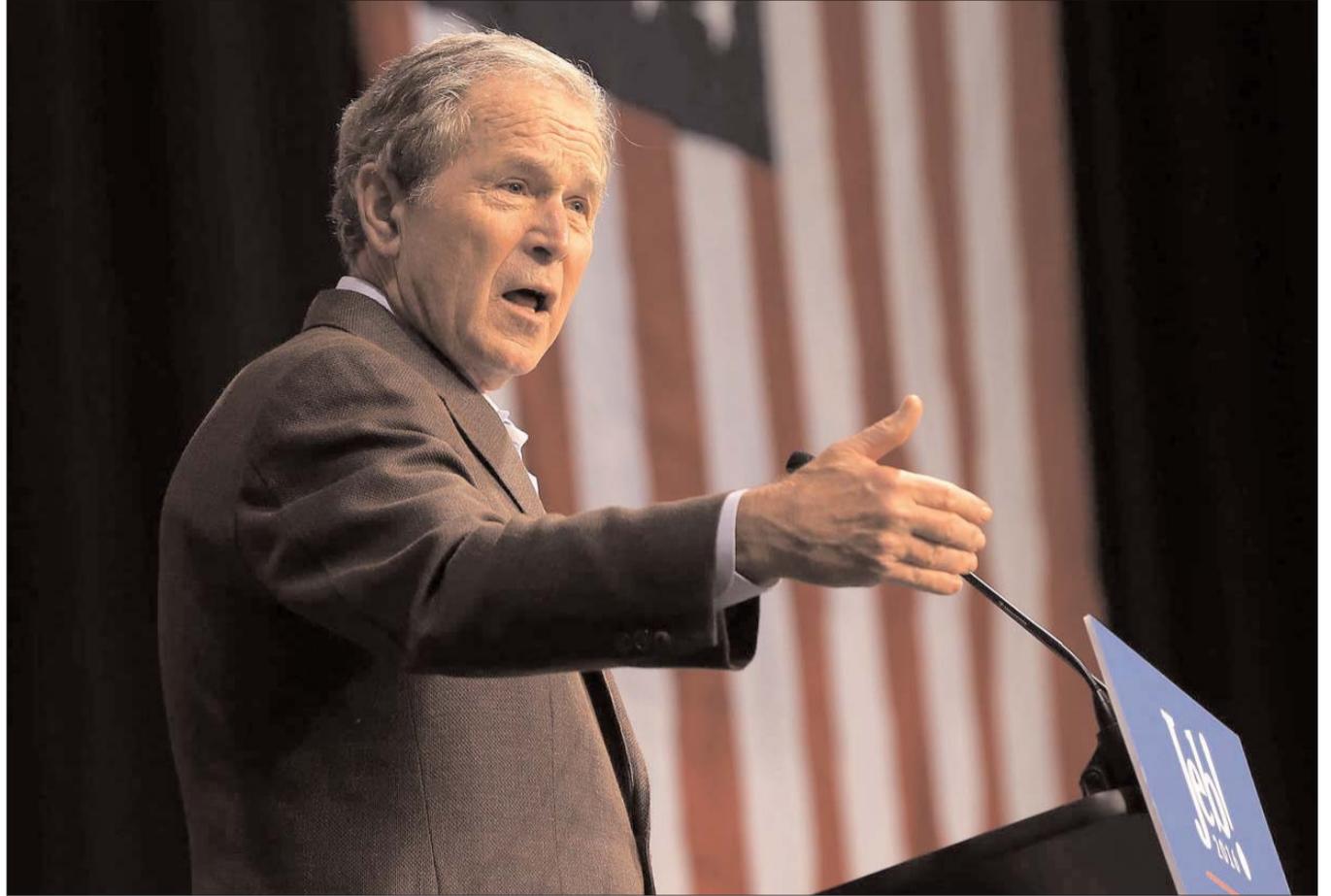
Phénomène surréaliste — ce n'est pas le premier de cette année 2017 — George W. Bush Jr, le quarante-troisième président des États-Unis, est en train de devenir un gentil grand-père qui s'adonne à la peinture et distribue ses petites blagues bien senties sur les plateaux télé. Faisons un retour en arrière, d'une quinzaine d'année.

Guerre et torture

Ces vétérans n'ont-ils pas été envoyés à la guerre par ce même homme qui tente désormais de peindre leurs mutilations et cicatrices en cherchant son «Rembrandt intérieur»? Cette guerre n'a-t-elle pas été lancée par lui-même, et par son gouvernement, en multipliant les mensonges à la presse, aux chambres des représentants et à l'ONU? Pourquoi le fait que Donald Trump est pire que lui rend-t-il certains médias américains totalement amnésiques?

Lors des interviews, George W. Bush n'oublie jamais de se placer sous le parrainage de Winston Churchill pour expliquer sa soudaine passion pour la peinture. L'ex-Président américain tente ainsi de tenir à distance son image désastreuse de chef militaire de la guerre en Afghanistan et de la seconde guerre en Irak pour se placer aux côtés d'un chef militaire héroïque de la victoire contre le nazisme. Une petite anecdote bien pratique pour se montrer sous un autre jour et qui semble passer crème...

L'émission Sunday Today introduisait ainsi l'interview de George Bush: «Cela fait quinze ans et demi qu'ont eu lieu les



attaques du 11-Septembre qui ont défini la présidence de George W. Bush. La réponse des États-Unis à cet attentat a coûté la vie à des milliers de soldats américains en Irak et en Afghanistan et en a laissé beaucoup d'autres blessés à vie dans des conflits qui continuent aujourd'hui.»

Cette introduction, tout comme les portraits de Bush, ne laisse aucune place aux centaines de milliers de victimes civiles de ces deux guerres. Mais elle sous-entend en outre un lien direct et prétendument limpide entre les attentats du 11-Septembre et la guerre en Irak. Or on sait depuis bien longtemps qu'il n'y en avait pas. Mais tout se passe ici comme si la confirmation d'absence d'armes de destruction massive en Irak n'avait jamais eu lieu. Pas plus que la déclassification des notes de Donald Rumsfeld, secrétaire à la défense de Bush, qui a pourtant prouvé que les causes officielles de la guerre n'étaient que des prétextes et que l'administration Bush voulait construire un «momentum» pour rallier l'opinion publique à la guerre.

La nouvelle échelle de Trump

Les mensonges et propos outranciers de l'administration Trump semblent tellement pires que les mensonges, crimes et erreurs de l'administration Bush que celui-ci paraît presque devenir respectable. C'est ce qu'es-

quissait l'humoriste Aziz Ansari dans son monologue du Saturday Night Live le lendemain de l'inauguration de Trump, en rappelant que pour Donald Trump, l'Islam est une religion fondamentalement haineuse, hostile aux États-Unis, quand George Bush, au lendemain des attentats de 2001, notait les principes de paix de l'Islam, et l'importance de respecter la liberté de culte de chacun.

Idem sur la liberté de la presse: parce que l'on s'habitue aux attaques répétées de Trump vis-à-vis des journalistes, le fait que Bush rappelle simplement, entre deux blagues chez Kimmel, que la liberté de la presse est un principe fondamental de la démocratie américaine — c'était il y a encore quelques mois le minimum syndical pour le président d'une démocratie — conduit à le porter aux nues. C'est pourtant bien sous la présidence Bush qu'a été voté le Patriot Act, dont les conséquences pour la liberté d'expression ont été maintes fois décriées.

Sous la présidence d'un homme qui justifie l'usage de la torture, l'image d'un président passé sous lequiel l'armée américaine, à Guantanamo ou dans la prison d'Abu Ghraib, a torturé illégalement se voit redorée.

Normalisation générale

En septembre dernier, l'attitude étrangement décontractée et amicale du présentateur Jimmy Fallon envers Trump

lui avait valu une pluie de critiques car il «normalisait» le candidat. Or aujourd'hui tout le monde semble vouloir normaliser Bush, en faire une figure drôle et sympathique, l'éternel maladroit qui ne sait pas mettre son poncho lors de la cérémonie d'inauguration et devient instantanément un meme sur les réseaux sociaux.

Ce phénomène ressemble à la manière dont, en France, la pop culture et les réseaux sociaux se sont emparés de Jacques Chirac, le transformant en papi swaggy et figure du cool, ressortant des tiroirs moult photos vintage du président jeune et oubliant bien vite ses «dérapages»: comme «le bruit et l'odeur», probablement l'un des premiers discours à avoir normalisé les propos du Front National et dont Jean-Marie Le Pen s'était d'ailleurs félicité. Oui Nicolas Sarkozy avait ensuite fait un pas de plus vers la droitisation du discours mais cela n'empêche pas que Jacques Chirac lui avait largement ouvert la voie. Décontextualiser l'image des hommes politiques de leur bilan est un jeu dangereux qui annihile totalement la responsabilité politique, et qui n'est jamais bienvenu, mais moins encore en période de populisme.

Slate

Etats-Unis: les "villes sanctuaires" indignées par les rétorsions

Les deux plus grandes villes des États-Unis, New York et Los Angeles, ont vigoureusement rejeté l'annonce lundi par l'administration Trump de la suppression prochaine de financements aux villes qui continueront de protéger leurs habitants sans-papiers.

«Les dernières menaces du président Trump n'y changeront rien. Nous resterons une ville d'accueil des immigrés qui ont aidé à faire de notre ville la grande métropole la plus sûre du pays», a réagi le maire de New York, Bill de Blasio.

Le maire a également promis de se «battre agressivement en justice» contre une «administration trop zélée, obsédée par la xénophobie et les divisions inutiles».

Le ministre de la Justice Jeff Sessions a averti lundi que les villes et les États américains qui refusent de coopérer avec les autorités fédérales pour la mise en oeuvre des lois sur l'immigration, se verront bientôt couper les

subventions de la justice fédérale.

Le gouvernement central est particulièrement irrité par les autorités locales des villes dites «sanctuaires», qui refusent de livrer à la police aux frontières, en vue de leur expulsion, des étrangers tout juste interpellés ou qui ont purgé une peine dans une prison d'État. «Le mépris de la loi doit cesser», a déclaré le ministre Jeff Sessions, lors d'une conférence de presse à la Maison Blanche.

Il a cité le cas d'une femme de 32 ans tuée par balle il y a deux ans à San Francisco, son meurtrier étant un clandestin au lourd casier judiciaire, qui avait été expulsé cinq fois des États-Unis.

Quelques semaines avant les faits, cet homme avait été remis en liberté à San Francisco malgré une demande de maintien en détention du service des douanes et de l'immigration, qui souhaitait l'expulser une nouvelle fois. «De telles pratiques ne peuvent

continuer. Elles nuisent à la sécurité de notre pays en permettant à de dangereux criminels de revenir dans la rue», a affirmé Jeff Sessions. A défaut, a-t-il poursuivi, ces villes et États frondeurs seront privés de subventions fédérales, y compris celles dont le versement a déjà débuté.

Empêcher les expulsions

«Les valeurs de Los Angeles ne sont pas à vendre, et il existe des protections constitutionnelles contre ce genre d'actions punitives et contre-productives», a de son côté répliqué le maire de Los Angeles, Eric Garcetti.

«Couper les fonds pour nos services de secours, pour notre port et aéroport, pour le contre-terrorisme, contre la criminalité (...) ne sert personne», a-t-il ajouté.

Plus de 200 villes et 300 juridictions locales américaines revendiquent ce statut de sanctuaire, parmi lesquelles Los Angeles, New

York, Chicago ou Philadelphie.

Ces villes affirment haut et fort leur volonté d'empêcher les expulsions de clandestins, estimés à quelque 11 millions aux États-Unis. Leurs élus assurent que pousser encore davantage dans la clandestinité des étrangers entrés illégalement a des effets néfastes, ces personnes n'osant plus contacter la police.

La ville de San Francisco avait déjà déposé plainte, fin janvier, contre le président Donald Trump, après la publication d'un décret annonçant des sanctions financières contre les villes sanctuaires. La ville de Miami avait au contraire décidé d'obtempérer et d'abandonner cette politique de sanctuaire.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, les autorités américaines ont accentué la répression de l'immigration illégale, en soutenant qu'elle alimentait la criminalité, même si aucune étude sérieuse ne le prouve.

AFP

L'impérialisme japonais remilitarise

Le Parti libéral-démocrate (LDP), au pouvoir, exploite la situation extrêmement tendue dans la péninsule coréenne pour encourager ses forces armées à mener des attaques "préventives" contre un ennemi comme la Corée du Nord.

Par Peter Symonds

L'acquisition d'armes offensives, telles que les missiles de croisière, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, constituerait une autre étape importante du gouvernement du Premier ministre Shinzo Abe pour réarmer le Japon, aggravant le risque de guerre.

Commentant les essais nord-coréens de missiles, le ministre de la Défense Tomomi Inada a suggéré le 9 mars que le Japon pourrait acquérir la capacité pour des attaques "préventives". "Je n'exclus aucune méthode et nous envisageons diverses options, bien sûr compatibles avec le droit international et la constitution de notre pays", a-t-elle dit.

Hiroshi Imazu, président du conseil politique du LDP sur la sécurité, a été plus direct : "Il est temps que nous ayons acquis la capacité. Je ne sais pas si ce serait avec des missiles balistiques, des missiles de croisière ou même avec le F-35 [chasseur], mais sans dissuasion, la Corée du Nord nous considèrera comme faible." Le conseil politique envisage de soumettre une proposition dans le cadre de la présente législature en vue de son inclusion dans le prochain plan quinquennal de la défense.

Malgré l'avertissement d'Inada, l'achat d'armes offensives violerait ouvertement l'article 9 de la constitution japonaise de l'après-guerre, qui renonce à "la guerre [...] et à la menace ou à l'emploi de la force comme moyen de règlement des différends internationaux" et déclare que "les forces aériennes, terrestres et navales, ainsi que d'autres potentiels de guerre, ne seront jamais maintenus". Une telle mesure permettrait également de se passer de la vieille feuille de vigne juridique selon laquelle les forces militaires actuelles du Japon ne servent que pour l'autodéfense.

Jusqu'à ce jour, les gouvernements japonais ont réchigné à l'acquisition d'armes manifestement offensives, comme des missiles balistiques, des porte-avions et des bombardiers à longue portée, notamment en raison de l'opposition à la guerre qui est répandue parmi les travailleurs et les jeunes japonais. Le mercredi, cependant, le Japon a mis en service le Kaga, son deuxième porte-hélicoptère. Ces navires sont les plus importants mis en service par l'armée japonaise depuis la Seconde Guerre mondiale et pourraient être modifiés pour accueillir des avions de combat.

Le gouvernement d'Abe, le plus à l'extrême droite depuis la seconde guerre mondiale, a accéléré grandement la poussée vers la remilitarisation du Japon et la suppression des restrictions juridiques et constitutionnelles à l'égard de ses forces armées. Depuis son arrivée au pouvoir en 2012, Abe a utilisé le slogan du "pacifisme proactif" pour justifier l'augmentation des budgets militaires, la création, à l'image des États-Unis, d'un Conseil national de sécurité pour centraliser la planification de guerre au cabinet du Premier ministre et un changement des priorités stratégiques qui passent de l'armée du nord à l'armée de la chaîne des îles du sud, adjacente à la Chine continentale.

Abe a souligné sa posture de confrontation envers Pékin au Forum économique mondial de 2014 à Davos où il a fait une fausse comparaison entre la Chine d'aujourd'hui et l'impérialisme allemand en 1914 afin d'étiq-uer la Chine comme "agressive" et "expansionniste". Il a cherché délibérément à aggraver la confrontation avec la Chine sur les îlots disputés Senkaku/Diaoyu en mer de Chine orientale, en insistant sur le fait que son gouvernement n'entrerait pas en négociations avec Pékin sur leur statut.

En 2015, le gouvernement d'Abe a provoqué d'énormes protestations contre la législation qui, sous la bannière trompeuse de "l'autodéfense collective", permet aux mili-



itaires japonais de participer aux guerres d'agression menées par les États-Unis.

Abe a fait campagne sur le programme de faire du Japon "une nation normale" avec une armée forte - en d'autres termes, pour que l'impérialisme japonais poursuive ses intérêts stratégiques et économiques par tous les moyens, y compris militaires. Le LDP préconise une révision complète de la constitution, y compris la modification ou la suppression de l'article 9. Le document a longtemps été considéré dans les milieux militaires de droite comme une "constitution d'occupants" établie par les États-Unis pour rendre le Japon impuissant.

Abe et son cabinet ministériel ont des liens très forts avec des groupes de l'extrême droite tels que Nippon Kaigi, qui fait campagne pour une nouvelle constitution, promeut le militarisme et le patriotisme et cherche à blanchir les crimes du militarisme japonais dans les années 1930 et 1940. Le groupe parlementaire de Nippon Kaigi comprend 280 parlementaires sur les 717 membres des chambres basse et haute. Il est significatif qu'Abe soit un conseiller spécial auprès de l'organisation et que 16 des 20 membres de son cabinet en soient membres. Il est maintenant mêlé à un scandale au sujet d'allégations selon lesquelles sa femme, agissant en son nom, aurait fait un don en espèces à l'opérateur d'une école maternelle privée ultra nationaliste à Osaka qui endoctrine ses enfants dans le patriotisme japonais.

La poursuite de la remilitarisation est alimentée par l'aggravation de la crise du capitalisme japonais et mondial, et la profonde préoccupation dans les milieux dirigeants japonais au sujet du déclin historique du pays, souligné par sa relégation à la troisième place dans l'économie mondiale derrière la Chine. En plus de renforcer l'armée, Abe a également cherché à étendre l'influence japonaise, y compris les liens militaires, en particulier en Asie, par le biais d'une diplomatie la plus active de tous les Premiers ministres d'après-guerre.

Le gouvernement Abe a poursuivi la remilitarisation sous l'égide de l'alliance militaire américano-japonaise et avec le soutien actif de Washington. En partie, ceci consiste à éviter de remuer les souvenirs des atrocités du Japon pendant la guerre en Asie et de générer une opposition dans la région à l'impérialisme japonais. Abe a également cherché à continuer à travailler en étroite collaboration avec le gouvernement Trump. Il a été l'un des premiers dirigeants mondiaux à rendre visite à Trump après les élections américaines, et encore après ses prises de fonctions.

L'arrivée au pouvoir de Trump, cependant, a profondément déstabilisé la politique mondiale, y compris en Asie. Sa répudiation du Partenariat trans-Pacifique (TPP) a porté un coup dur au gouvernement Abe, qui avait investi un capital politique considérable pour surmonter l'opposition au sein du LDP afin d'en assurer la ratification. Abe considèrerait le pacte économique comme essentiel à la lutte

contre l'influence économique chinoise, en assurant une position dominante en Asie pour le Japon, en ligue avec les États-Unis et en surmontant la stagnation prolongée de l'économie japonaise.

De plus, la démagogie de Trump sur "l'Amérique d'abord" et les menaces de guerre commerciale n'ont pas seulement été dirigées contre la Chine. Il a une longue histoire de dénoncer le Japon pour son excédent commercial avec les États-Unis et ses pratiques commerciales "déloyales". Au cours de la campagne électorale présidentielle américaine, Trump a également remis en question le Traité de sécurité entre les États-Unis et le Japon, menaçant de se retirer si le Japon ne payait pas davantage pour le coût des bases militaires américaines dans le pays. Il a même suggéré que le Japon pourrait se protéger en construisant ses propres armes nucléaires.

Comme en Europe, toutes les lignes de faille géopolitiques qui ont mené à deux guerres mondiales désastreuses au 20^e siècle émergent de nouveau. La détermination du gouvernement Abe à réarmer le Japon aussi rapidement que possible ne vise pas à contrecarrer la "menace" posée par la Corée du Nord, mais à défendre les intérêts de l'impérialisme japonais par tous les moyens, aggravant le risque de guerre. Comme dans les années 1940, une rivalité intense pour les marchés, les matières premières et la main-d'œuvre à bas coût pourrait alimenter les conflits commerciaux entre les États-Unis et le Japon et une concurrence pour dominer l'Asie, se terminant par une guerre catastrophique qui engloutirait inévitablement la région et le monde.

Peter Symonds

Etats-Unis : tensions et rumeurs après la disparition de jeunes Noires à Washington

■ ■ En décidant de diffuser sur les réseaux sociaux des photos de jeunes disparus, la police de Washington était loin d'imaginer que cela déclencherait une folle rumeur sur fond de tensions raciales. Les avis de recherche officiels ont été mis en ligne sur Twitter autour de la deuxième semaine de mars : ils concernent quelques adultes mais principalement des adolescents et des adolescentes. Les filles sont majoritairement noires, souvent âgées de 13 à 15 ans. Pour chacune est mentionné le dernier endroit où elle a été vue.

Des rumeurs d'enlèvements

La police municipale de la capitale américaine a expliqué avoir eu recours à internet «afin de capter immédiatement l'attention du public pour les jeunes portés disparus». L'objectif peut sembler avoir été atteint au regard du tumulte généré par ces tweets, repostés des centaines de milliers de fois. Les choses ont toutefois dévié vers le «fake news», quand les échanges ont commencé à évoquer des enlèvements, la traite des êtres humains et un soi-disant silence volontaire des médias. L'émotion a été portée à son comble par un message publié sur Instagram, annonçant faussement : «14 filles noires ont disparu à DC en 24 heures». Le district de Columbia (DC) est l'autre nom de Washington. Dès lors les réseaux sociaux se sont littéralement emballés, cette affirmation erronée se propageant comme un feu de paille avec les mots clés #BringBackOurGirls (Ramenez nos filles), #missingDCgirls (les filles disparues de DC) ou #Findourgirls (Retrouvez nos filles).

Les autorités accusées de dissimuler un scandale

«La traite des êtres humains et l'esclavage sexuel sont omniprésents. Ne présentez pas nos disparues de Washington comme des fugueuses afin d'éviter de les rechercher», a tweeté Bernice King, la fille de Martin Luther King. Plusieurs joueurs des Washington Wizards, l'équipe de basket-ball de la capitale fédérale, ont également repris sur leur compte Instagram la fausse information, lui offrant une formidable caisse de résonance. Ces appels se sont propagés au sein de la jeunesse américaine : de nombreux Américains noirs estiment qu'une vie noire ne bénéficie pas de la même attention qu'une vie blanche en Amérique, notamment quand la police est en cause. Le Metropolitan Police Department de Washington s'est donc retrouvé dans l'oeil du cyclone. Le groupe des élus noirs du Congrès a de son côté demandé que le FBI s'implique dans les recherches. Accusées de chercher à dissimuler un scandale ou de ne pas en faire assez, les autorités de Washington ont tenu vendredi une conférence de presse. «Le nombre de personnes portées disparues n'augmente pas», a assuré Chanel Dickerson, responsable de la jeunesse au sein de la police municipale. De fait, les statistiques montrent une relative stabilité du nombre de mineurs portés disparus à Washington, autour de 2 200 à 2 400 chaque année. Mais les enlèvements sont rarissimes par rapport aux fugues. Environ 95% des dossiers sont clôturés, les personnes étant localisées ou rentrées chez elles.

France Tv info

Canada

Vers la légalisation du cannabis en 2018

Le projet de loi sur la légalisation du cannabis au Canada sera examiné dès avril prochain, avec pour objectif d'autoriser son usage récréatif au 1er juillet 2018, jour de la fête nationale.

La perspective de ce calendrier a fait bondir lundi les valeurs des sociétés de production de cannabis à des fins médicales, à la Bourse de Toronto. Promesse de campagne du Premier ministre Justin Trudeau, la légalisation du cannabis au Canada serait une première dans un pays du G7.

La ministre de la Santé Jane Philpott, a estimé lundi que la loi «permettra de légaliser l'accès au cannabis, mais en même temps de réglementer et de contrôler son accès» pour les consommateurs.

En passant par l'outil législatif, le gouvernement veut s'assurer «que les bénéfices sont tenus hors de portée des organisations criminelles», a-t-elle ajouté lors d'un point de presse.

L'action de la société Canopy Growth, spécialisée dans la culture de cannabis médicalisé, a bondi de 11% à la Bourse de Toronto à 11 dollars canadiens. Un autre producteur, Aurora Cannabis, a connu une augmentation identique à 2,50 dollars. L'action d'Aphria, sur le même secteur, a également gagné 8,4% à 6,70 dollars.



Cette envolée des cours boursiers témoigne de l'importance du marché potentiel. À l'automne, un rapport du directeur parlementaire du budget avait estimé que les recettes fiscales seraient modestes en se basant sur une base de 4,6 millions de consommateurs pour 655 tonnes de cannabis par an et des dépenses de 4,2 à 6,2 milliards de dollars canadiens (3 à 4,2 milliards d'euros).

La banque CIBC avait en revanche estimé que les recettes fiscales pourraient être de l'ordre de 5 milliards de dollars, voire plus, si l'on ajoutait les recettes du tourisme de l'herbe au Canada.

Le chef du gouvernement avait jusqu'ici prévu ce dépôt de loi «avant l'été», une date qui pourrait

maintenant être avancée au 10 avril pour laisser le temps aux parlementaires de voter le texte, puis ensuite aux provinces de prendre les dispositions nécessaires pour organiser la distribution au 1er juillet 2018. Le texte de loi devrait s'appuyer sur les travaux d'un groupe d'experts qui avaient émis en décembre plus de 80 recommandations au gouvernement pour mettre fin à près d'un siècle de prohibition du cannabis au Canada. Le gouvernement fédéral fixerait les normes sanitaires et les provinces auraient la responsabilité de mettre

en place les réseaux de distribution pour encadrer la vente du cannabis. L'achat et la consommation de cannabis seraient réservés aux personnes majeures (18 ou 19 ans dans la majorité des provinces), et tout trafic ou vente à des mineurs serait passible de poursuites pénales.

Les particuliers auraient également le droit de cultiver jusqu'à quatre plants de cannabis pour leur usage personnel.

La possession de cannabis dans l'espace public serait cependant restreint à une trentaine de

grammes. Alors que de nombreux magasins de cannabis ouvrent (et sont aussitôt fermés par les autorités) dans les métropoles canadiennes pour tenter de mettre un pied sur ce marché potentiellement lucratif, le gouvernement a rappelé que les lois actuelles doivent être respectées jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. «Tant que nous n'avons pas de cadre légal pour contrôler et réguler la marijuana, les lois actuelles s'appliquent», avait rappelé Justin Trudeau début mars.

AFP

Chine

2 morts et des personnes coincées suite à un effondrement d'un échafaudage

Sur les huit ouvriers secourus après l'effondrement d'un échafaudage dans la province chinoise du Hubei (centre), deux sont décédés à l'hôpital mardi matin. Les secouristes continuent, à l'aide de chiens renifleurs et d'équipements permettant de détecter des signes de vie, de rechercher sept autres ouvriers ensevelis dans les décombres, a annoncé le gouvernement local cité par l'agence Chine-Nouvelle. L'accident s'est produit lundi à 14h35 (heure locale) sur le chantier d'un parc d'attractions de la ville de Macheng. L'effondrement concerne 30 mètres carrés d'échafaudage, a précisé Huang Guoyuan, un responsable gouvernemental local chargé des opérations de secours. Li Yifang, commandant de ces opérations de secours, a indiqué que les secouristes travaillaient avec précaution pour ne pas blesser les personnes prises au piège. La police a arrêté huit personnes responsables de ce projet de construction.

R. O.

Indonésie

Le président favorable à un moratoire sur la peine de mort

L'Indonésie est ouverte à un moratoire sur la peine de mort si la population y est favorable, a déclaré mardi le président Joko Widodo.

«Pourquoi pas. Mais il faut que je consulte la population. Si elle dit oui, je commencerai à préparer (les démarches requises, ndr), mais si mon peuple dit non, ce sera difficile pour moi», a déclaré Joko Widodo, cité par l'AFP, interrogé sur la possibilité de réintroduire un moratoire adopté par son prédécesseur, de 2009 à 2013.

Il a cité un sondage réalisé en 2015, dans lequel 85% des personnes interrogées se déclaraient favorables à la peine capitale pour les condamnés à mort pour trafic de drogue, soulignant que l'approbation du Parlement était nécessaire pour une abolition.

Dix-huit condamnés à mort pour trafic de drogue, en majorité des ressortissants étrangers, ont été exécutés dans l'archipel d'Asie du Sud-Est depuis l'arrivée au pouvoir fin 2014 de M. Widodo, et des dizaines d'autres sont dans le couloir de la mort.

R. I.

Allemagne

Merkel se sent confortée en vue des législatives

La chancelière allemande Angela Merkel a salué lundi la victoire «encourageante» de son parti conservateur CDU la veille lors d'un scrutin régional, qui porte un coup à l'ambition des sociaux-démocrates de la battre aux législatives de septembre.

«C'était un beau jour hier, et également une journée encourageante» dans la perspective des élections législatives du 24 septembre, s'est félicitée la chancelière lors d'une conférence de presse à Berlin, au lendemain du résultat «exceptionnel» remporté par la CDU dans le petit Etat régional de Sarre, frontalier de la France. Les chrétiens-démocrates ont remporté 40,7% des voix, loin devant les sociaux-démocrates du SPD à 29,6%.

Or ce scrutin devait évaluer la capacité réelle de son tout nouveau président, Martin Schulz, à faire vaciller Mme Merkel, au pouvoir depuis 12 ans et qui briguera en septembre un quatrième mandat.

La victoire du parti de la dirigeante allemande, fût-ce dans l'une des plus petites régions d'Allemagne avec seulement 800.000 des 61 millions d'électeurs, a été saluée depuis Washington, dix jours après la première rencontre entre le président des Etats-Unis Donald Trump et Mme Merkel à la Maison Blanche durant laquelle une certaine tension était palpable. M. Trump a félicité par téléphone la chancelière allemande,

a indiqué Sean Spicer, porte-parole de la Maison Blanche lundi soir.

'Démystification'

Dans les six prochains mois avant les législatives, il reste «beaucoup de travail à accomplir», avec notamment deux autres scrutins dans les Etats de Schleswig-Holstein et Rhénanie-du-Nord-Westphalie, a insisté Mme Merkel, qui s'exprimait aux côtés de la gagnante du scrutin de dimanche, Annegret Kramp-Karrenbauer.

«L'effet Schulz», censé doper le SPD, a en fait «catapulté» la CDU à plus de 40%, a ironisé Mme Kramp-Karrenbauer, surnommée la «Merkel de la Sarre» et que la chancelière considère, selon les médias allemands, comme une dauphine potentielle.

Un autre cacique de la CDU, Volker Bouffier, a lui parlé de «démystification» de M. Schulz, qui paraissait au vu des récents sondages pouvoir faire vaciller la chancelière allemande : il «redevient humain» après avoir semblé «marcher sur l'eau».

«Les campagnes électorales sont des courses de fond, pas des sprints et nous avons vraiment un bon et un long souffle», a répliqué à Berlin M. Schulz, qui fut footballeur dans sa jeunesse.

Lundi, la presse allemande pointait sans ménagement les premières limites de «l'effet Schulz», pourtant donné par de récents sondages au coude-à-

coude avec la chancelière au niveau national.

La Sarre «est un petit Etat mais c'est un grand signal», juge le quotidien populaire Bild après l'amorce de cette «super année électorale». Alors que le SPD se traînait en début d'année à 20% d'intentions de vote, l'arrivée de M. Schulz lui a permis de gagner en un temps record une dizaine de points dans les intentions de vote au niveau national.

Du coup, le parti, rejeté dans l'ombre de Mme Merkel depuis son arrivée au pouvoir en 2005, s'est pris à rêver d'alternance, dans un contexte de critiques à droite contre sa décision de laisser venir plus d'un million de candidats à l'asile depuis 2015 et d'une certaine lassitude à son égard après 12 ans de pouvoir.

Les médias se demandent à présent si tout cela n'était pas qu'une «bulle» sans lendemain.

«Le buzz vient, le buzz part», ironise le quotidien Süddeutsche Zeitung (centre-gauche), pour qui «l'engouement pour le SPD de Martin Schulz a fait plus de bruit dans les sondages qu'en Sarre».

A l'image de la Frankfurter Allgemeine Zeitung, plusieurs journaux estiment aussi que la perspective d'une alliance en Sarre - et peut-être au niveau national - du SPD avec la gauche radicale de Die Linke, issue du parti communiste d'ex-RDA, a fait office d'épouvantail pour de nombreux électeurs.

AFP

Doyenne des comédiennes algériennes

Vibrant hommage à Nouria Kazdarli

Un hommage appuyé a été rendu lundi soir à Alger à la doyenne des comédiennes algériennes, Nouria, par l'Association artistique et culturelle du 3^e Millénaire, à l'occasion de la Journée mondiale du théâtre, célébrée le 27 mars de chaque année.



Le public du Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi (TNA) est venu nombreux manifester sa grande reconnaissance à celle qui aura consacré plus de 50 ans de sa vie à servir la culture algérienne, tant au théâtre, qu'à la télévision et le cinéma.

Accueillie telle une souveraine dans un cérémonial mené avec brio par l'ensemble Rayane Déco, Nouria fit une entrée triomphale dans la salle Mustapha-Kateb du TNA, transportée au son de la zorna par huit danseurs en tenues traditionnelles et aux rôles de serviteurs sur un trône orné de dorures (el amaria).

Durant une trentaine de minutes, l'assistance a pu redécouvrir le parcours exceptionnel de l'artiste, à travers un documentaire qui est revenu sur ses débuts, la montrant dans différents rôles aux personnages populaires et universels, qu'elle a interprétés devant des monuments du théâtre et du cinéma algériens, à l'instar de Rouiched, Ali Abdoun, El Hadj

Aderrahmane et Yahia Benmabrouk (l'Inspecteur Tahar et l'apprenti).

La troupe de musique folklorique Forsane Maghnia et ses sept percussionnistes, venue de la frontière ouest est ensuite intervenue avec quelques pièces dans le genre m'dih, exécutées dans un élan envoûtant, à travers des chants en chœur et la puissance des rythmes ternaires, rendus par les sonorités percutantes du tambour et plusieurs derboukas et karkabous.

Le chanteur Salim Chaoui, très applaudi par les spectateurs, a choisi d'apaiser l'ambiance avec deux de ses poésies, aux rimes simples, déclamées sur un fond musical sans rythme dans un hommage qu'il a d'abord rendu à Nouria, puis à la «maman».

Accompagné par le directeur de l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (Onda), Sami Bencheikh El Hocine et le directeur du TNA, Mohamed Yahiaoui, le ministre de la Culture, Azeddine Mihoubi, est ensuite monté sur

scène pour remettre à l'artiste mise à l'honneur, la médaille de mérite, le trophée honorifique et une couronne symbolique, par laquelle Sid Ali Bensalem, président de l'Association du 3^e Millénaire a voulu consacrer Nouria, Doyenne des comédiennes algériennes.

Dans une cérémonie digne des grandes célébrations de stars, plusieurs anciens et jeunes comédiens, également présents, ont tenu à témoigner leur gratitude à «Khalti Aïcha», comme l'a si bien rappelé le comédien Ammar Marouf qui a ravivé un extrait d'anthologie de la pièce *Les concierges* de Rouiched, s'adressant à Nouria pour lui demander «kach khobz yabès» (y aurait-il du pain sec).

«Durant cet hommage, j'ai passé en revue tout mon parcours militant et artistique, j'éprouve un sentiment fort de bonheur et de devoir accompli», a déclaré Nouria, à l'issue de la cérémonie.

Auparavant et à l'occasion de la Journée mondiale du théâtre, un texte retraçant l'évo-

lution du théâtre algérien a été déclamé par la voix en «off» du metteur en scène et membre de la commission artistique du TNA, Haïder Benhassine.

Née en 1921, Nouria Kazdarli, de son vrai nom Nouria Benaïda, est venue en 1939 s'installer à Alger avec son mari Mustapha Bouhrir, connu sous le nom d'artiste de Mustapha Kazdarli, avec lequel, elle fera ses débuts en 1945 aux côtés de Taha El Amiri et Mustapha Badie pour rejoindre ensuite la troupe du FLN en Tunisie.

Nouria a souvent interprété le rôle d'une mère au foyer typiquement algérienne avec sa nature simple et ses traditions matriarcales et joué dans plus de 200 pièces de théâtre, 160 téléfilms et quatre longs métrages.

L'hommage consacré à Nouria Kazdarli a été organisé en collaboration avec l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (Onda) et le TNA.

L. M.

Festival Lire en fête de Aïn Témouchent Un millier d'ouvrages proposé

Un millier d'ouvrages est mis à la disposition du public à Aïn Témouchent, à l'occasion de la 6^{ème} édition du Festival Lire en fête qui se tient cette semaine, a-t-on appris lundi auprès des organisateurs.

Les livres pour enfants se taillent la part du lion dans le cadre de ce rendez-vous annuel visant à promouvoir la passion de la lecture, a-t-on souligné.

Ouverte dimanche soir à la bibliothèque Malek Bennabi de la ville de Aïn Témouchent, cette manifestation culturelle voit la participation de cinq maisons d'édition nationales offrant à lire un millier d'ouvrages.

L'enfance constitue le champ d'intérêt principal de cette édition comprenant, entre autres, des livres à caractère scolaire, des dictionnaires et des contes, en plus des oeuvres littéraires, a expliqué la commissaire du festival, Samira Belbachir. Cette nouvelle édition est également marquée par la participation de l'écrivain Ahmed Khiat au sein d'un pavillon dédié à la vente-dédicace, mettant en valeur nombre de titres à portée pédagogique et en différentes langues.

Au cours de la cérémonie d'ouverture de cet événement, près de 200 livres ont été distribués à titre gracieux aux enfants présents et ce, «dans le but d'encourager cette catégorie à la lecture», a souligné la commissaire du festival. La manifestation ne se limite pas seulement au chef-lieu de wilaya, a-t-elle ajouté, signalant dans ce sens la mise en place d'une bibliothèque itinérante et d'un programme riche en activités au profit d'autres communes de la wilaya. Ce rendez-vous culturel qui coïncide avec la période des vacances scolaires attire de nombreux enfants et parents. Il comprend, en outre, l'animation de cinq ateliers thématiques dédiés, entre autres, à la lecture, à l'écriture de contes et au dessin.

Reda A.

Algérie-Iran

Convention de coopération dans le domaine cinématographique

Une convention de coopération a été signée, lundi à Alger, entre le Centre national de la cinématographie et de l'audiovisuel (Cnca) et la Fondation iranienne du cinéma Farabi, visant à «renforcer la coproduction» et la «coopération» dans les différents domaines cinématographiques entre les deux pays. La convention, signée en présence du ministre de la Culture, Azeddine Mihoubi, et le ministre iranien de la Culture et de la Guidance islamique, Reza Salhi Amiri, prévoit le «renforcement de la coproduction», notamment par la facilitation de la mobilité et des conditions de séjour au profit du personnel artistique et technique contribuant aux oeuvres cinématographiques, ainsi que

l'importation et l'exportation des équipements nécessaires à la réalisation de ces oeuvres et leur exploitation dans les deux pays.

La convention prévoit, en outre, une coopération dans le domaine de la formation cinématographique et «l'élargissement» de la coopération et des échanges entre les écoles nationales de cinéma des deux pays, les centres de production de films nationaux et les musées nationaux de cinéma.

Elle prévoit également la «restauration» des oeuvres cinématographiques, la promotion des festivals et des semaines cinématographiques, ainsi que «l'échange de films», outre la projection de longs métrages algériens et iraniens dans les deux pays. Après

avoir indiqué que sa rencontre avec son homologue iranien «visait à renforcer les relations culturelles entre les deux pays, en hissant l'action culturelle à des niveaux supérieurs», le ministre de la Culture a relevé que «des relations solides unissent l'Algérie et l'Iran au double plan politique et économique et que son département ministériel oeuvrait à «les renforcer davantage à travers la culture». Le ministre a mis l'accent sur la nécessité de tirer profit de la grande expérience iranienne dans le domaine cinématographique, soulignant à ce propos, le recours à des experts iraniens en vue de faire une lecture de la réalité du cinéma en Algérie et que la coopération entre les deux pays sera élargie pour englober, à

l'avenir, divers arts tels que le théâtre et l'art plastique.

Pour sa part, le ministre iranien, qui effectue une visite de travail et d'amitié en Algérie, a déclaré que l'Iran et l'Algérie ont plusieurs points communs, ajoutant que ses rencontres avec M.Mihoubi, poseront les jalons d'une coopération culturelle entre les deux pays et qui sera prochainement lancée dans le domaine cinématographique.

M.Salehi Amiri qui a fait part de la possibilité d'une coproduction dans le domaine du cinéma, du marketing, des salles de projection, et de la formation, outre le théâtre, la musique, la calligraphie et l'art de la miniature, a mis en exergue la volonté politique des deux pays de développer et

étendre les relations bilatérales, notamment dans le domaine de la culture et de l'art.

Par ailleurs, le ministre iranien a déclaré qu'il était porteur d'un message d'estime et de respect pour les dirigeants et peuple algériens et que les deux pays avaient beaucoup à faire en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

Il est à rappeler que le ministre de la culture, Azeddine Mihoubi, et son homologue iranien, qui s'étaient réunis en décembre 2016, dans le cadre de la Semaine culturelle algérienne en Iran, avaient affirmé la nécessité de consolider et d'étendre la coopération culturelle entre les deux pays à tous les domaines d'art.

L. F.

PAROLES DE FEMMES

«L'âge ne vous protège pas des dangers de l'amour. Mais l'amour, dans une certaine mesure, vous protège des dangers de l'âge.»
Jeanne Moreau



FEMMES

ILS ONT DIT :

«Si vous voulez que j'aime encore, rendez-moi l'âge des amours.»

Voltaire

ACTU-FEMMES Page animée par Tinhinan

Loana, amoureuse, règle ses comptes sur Instagram

Loana est heureuse et épanouie avec Phil Storm et entend bien ne laisser personne entacher son bonheur. Sur Instagram, l'ancienne candidate de télé-réalité a publié un long message à l'attention de ses détracteurs.

Le 13 mars dernier, Loana annonçait avoir retrouvé l'amour en direct du Mad Mag de NRJ 12. Plus épanouie que jamais, elle s'est confiée, il y a à peine quelques jours, sur son nouveau bonheur dans un entretien accordé au *Parisien*. «J'ai rencontré quelqu'un de merveilleux, disait-elle, avant de confirmer que son compagnon n'était autre que Phil Storm. Il est mannequin, mais ce n'est pas pour ça que je l'ai choisi. Et lui, il n'a pas besoin de moi pour vivre, ni pour exister. Notre histoire a débuté début mars. Entre nous ça a été un coup de foudre. Il éclaire ma vie, me fait rire, je me sens bien dans ses bras. On est heureux ensemble et c'est tout ce qui compte». Suite à cette confession, Loana a tenu à s'adresser à ses détracteurs, via un long message publié sur son compte Instagram. À 39 ans, l'ex-star révélée par Loft Story, n'a pas envie qu'on vienne gâcher ces instants de bonheur avec son nouvel amoureux. «Je voulais juste vous dire que notre relation, avec Phil, est sincère et pure et qu'elle est basée sur la confiance et le respect de chacun... Je connais tout de lui et je l'accepte comme il est et je pense que de son côté, il aime la personne que je suis devenue malgré mon passé difficile et pas celle que je représente dans les médias.. On est simplement heureux d'être ensemble et c'est pour cela que je tenais à vous remercier pour tous vos messages remplis de bonheur et pour ceux pour qui notre couple dérange, je voudrai leur demander de nous laisser vivre notre histoire tranquille.. À toi, mon petit rayon de soleil, merci d'être entré dans ma vie, pour toujours...» Les réactions ne se sont pas fait attendre puisque les fans de Loana ont rapidement commenté la publication, apportant un soutien précieux à la jeune femme. Loana semble enfin avoir repris sa vie en main, elle vient d'ailleurs de se faire opérer de l'estomac en Tunisie, afin de se délester d'une trentaine de kilos. Au *Parisien*, sLoana affirmait qu'elle avait aussi tourné la page de l'alcool et de la drogue, et qu'elle se sentait bien mieux dans sa tête.



COUPLE

Les cinq règles d'or pour rompre en douceur



Il est gentil et attentionné. Mais avec lui, l'étincelle n'est pas venue ou ne viendra jamais. Il faut alors couper court à votre histoire, sans pour autant briser l'ego de ce garçon qui ne le mérite pas... mode d'emploi pour une séparation sans trop de dégâts.

AMENEZ LE PROGRESSIVEMENT À LA RUPTURE

Même si vous êtes convaincue de l'issue, trop de précipitation dans votre façon de faire n'est pas conseillée. Avant de lui annoncer le fatidique «c'est fini», balisez le terrain en espaçant vos rendez-vous ou vos câlins, en cessant d'employer les «je t'aime», «mon chou-chou» et autres petits mots doux. En bref, montrez-vous moins présente et moins affectueuse. Ce qui le préparera psychologiquement, au moins un peu, à ce que vous allez lui annoncer...

CONSACREZ DU TEMPS À L'AFFAIRE

Même si la tentation est grande de lui balancer la chose par SMS ou entre deux portes avant qu'il ne parte au boulot, n'y cédez pas! Prévoyez un vrai moment, autour d'un café ou d'un repas, donnez à votre futur ex de l'espace pour qu'il puisse exprimer sa tristesse et/ ou son ressentiment.

NE VOUS METTEZ PAS EN MODE REPROCHE

Plutôt que d'affirmer que vous le quittez parce que c'est un immature pathologiquement attaché à sa mère ou parce son côté dépressif vous plombe (ce qui n'est pas loin de la vérité), choisissez plutôt de dire que vos sentiments ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois. Mais que vous ne regrettez aucun des instants que vous avez passés avec lui.

NE DONNEZ PAS INUTILEMENT DES DÉTAILS BLESSANTS

Évitez de la même manière de lui préciser qu'il n'a été pour vous qu'un mec de transition ou un pansement pour oublier votre ex. Si, de son côté, il ambitionnait de vous emmener devant Monsieur le Maire et de vous faire une tripotée d'enfants, ses rêves pourraient lui exploser d'un coup à la figure et lui faire méchamment mal.

N'EXHIBEZ PAS LE NOUVEL AMOUR DE VOTRE VIE

Et si une tierce personne a motivé cette séparation et même si la personne en question est une sorte d'hybride de Ryan Gosling (pour le physique) et d'Einstein (côté neurones), résistez à l'envie de vous montrer tout de suite à ses côtés. Et de crier votre bonheur sur les toits... Imaginez ce que vous ressentiriez si vous voyiez votre néo-ex parader, le lendemain de votre rupture, avec un sosie d'Eva Mendes à gros QI !



Les DÉBATS

Quotidien national
d'information

Edité par la SARL
MAHMOUDI INFO

Le fondateur
Abderrahmane Mahmoudi

• Gérante Naïma MAHMOUDI • Directeur de la publication Aïssa KHELLADI •

• Direction-Administration 2, boulevard Mohamed V, Alger. Tél. : 021.63.45.42 -

Fax : 021.63.45.13 - Service Publicité : 021.63.42.65 • Email : Lesdebats@hotmail.com •

Web : <http://www.lesdebats.com> • Impression SIA • Publicité ANEP 1, avenue Pasteur, Alger, Tél. : 021.73.30.43

SPORTS

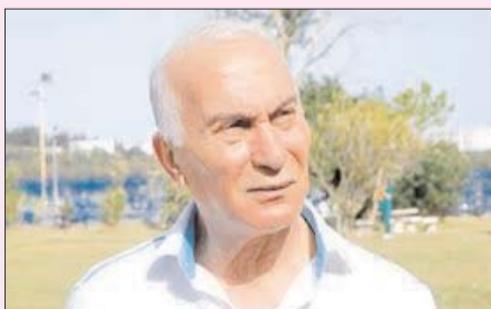
Championnat d'Afrique des clubs de Volley-ball Le NR Bordj Bou Arréridj s'adjuge la 3e place

■ Les volleyeurs algériens du NR Bordj Bou Arréridj ont terminé à la 3e place du championnat d'Afrique des clubs champions messieurs, en s'imposant devant leurs homologues libyens de Souihly par 3 sets à 0, en match de classement disputé lundi à Tunis. Les Bordjis ont remporté les trois manches sur les scores de 25-21, 25-19 et 25-20. En finale prévue à partir de 17h00, le club tunisien de l'ES Sahel qui s'est imposé aux dépens de Souihly sur tapis vert après une décision de la Confédération africaine de volley-ball (CAVB), affronte la formation égyptienne d'Al Ahly du Caire. La CAVB a également infligé à l'ES Sahel une amende de 3000 dollars et lui a ordonné d'envoyer une lettre d'excuses à l'équipe libyenne, précisant que dans le cas où le club tunisien n'exécuterait pas ces sanctions, il sera privé de toutes les compétitions continentales. Ces sanctions font suite aux événements qui se sont produits dimanche soir en demi-finale alors que l'ES Sahel menait 14-7 dans le cinquième et dernier set. Les joueurs libyens ont refusé de poursuivre le match et ont quitté le terrain en raison du comportement «irrespectueux» des supporters de l'Etoile.

Fédération algérienne de handball/AGE

Alioui retire sa candidature, Khelifi et Labane appelés à compléter leurs dossiers

■ Le candidat Alioui Tahar s'est retiré de la course pour la présidence de la Fédération algérienne de handball (FAHB) dont l'assemblée générale électorale aura lieu samedi prochain, alors que les deux autres candidats sont appelés à compléter leurs dossiers, a-t-on appris auprès de la commission de candidatures. Les deux autres candidats pour la succession de Said Bouamra à la tête de la FAHB : Khelifi Taoufik et Habib Labane ont été appelés par la commission à compléter leurs dossiers de candidature dans les prochaines de 24 heures, précise la même source. Sous la présidence de Sid Ahmed Tab, la commission de candidatures s'est réunie lundi pour traiter les dossiers des candidats pour la présidence et au Bureau exécutif. Une autre réunion est prévue mardi pour finaliser l'opération. Les éventuels recours seront traités mercredi. Le président sortant de la FAHB Saïd Bouamra a décidé de ne pas briguer un nouveau mandat. La FAHB a tenu la semaine dernière son assemblée générale ordinaire (AGO) au cours de laquelle les bilans moral et financier de l'exercice 2016 ont été adoptés.



US Biskra

L'accession, objectif de Laknaoui

■ Le président de l'US Biskra (Ligue 2 Mobilis de football), Brahim Saou, a affirmé lundi que le nouvel entraîneur Nadir Laknaoui, désigné en remplacement de Mounir Zeghdoud, limogé vendredi, aura comme objectif de décrocher l'un des deux tickets encore en jeu pour l'accession en Ligue 1. Le président Saou a souligné que la décision de mettre fin à la mission de l'ancien coach a été prise à l'unanimité par les membres du conseil d'administration du club

suite aux mauvais résultats enregistrés au cours des dernières journées de championnat. Il a rappelé, à cette occasion, que le nouveau coach a beaucoup exercé au sein des clubs de l'Est du pays, notamment à l'ESM Guelma, l'USM Annaba et le CRB Aïn-Fekroun. «Il est notamment réputé pour être un entraîneur spécialisé dans la post-formation», a-t-il noté. Le président de l'US Biskra avait annoncé le limogement de Mounir Zeghdoud après le nul concé-

dé à domicile face au MC Saïda (1-1), vendredi pour le compte de la 26ème journée du championnat de Ligue 2 Mobilis de football. Nadir Laknaoui dirigera l'équipe lors du prochain match face au WA Boufarik. A l'issue de la 26ème journée, l'USB est à la quatrième place avec 39 points. Le Paradou AC a assuré officiellement son accession en Ligue 1 la semaine dernière après sa victoire (2-0) chez l'AS Khroub.

Equipe nationale

Zetchi n'a pas tranché la question du sélectionneur



Il semblerait que cela ne soit pas aussi simple que l'on pensait et que la désignation d'un nouveau sélectionneur national, sera difficile pour le nouveau président de la FAF, Zetchi, qui devra encore discuter avec plusieurs techniciens pour prendre sa décision finale. En effet, et après que ce dernier avait évoqué la piste d'un entraîneur espagnol qui devait prendre en main la sélection, il semble que ce dernier ne devrait pas venir, puisqu'on évoque maintenant d'autres noms. Ainsi, on parle de discussions qui auraient été menées avec le coach français, Roland Courbis. Même si ce dernier a nié toute discussion avec les dirigeants de la FAF, n'empêche que des signes prouvent que ce dernier a vraiment discuté avec eux, surtout avec la présence dans le bureau fédéral du président de l'USMA, Rebouh

Haddad, qui a travaillé avec ce technicien avec lequel le club algérois a réussi le double, le championnat national et la Coupe arabe. Le boss des Rouge et Noir l'aurait donc touché pour le sonder, sachant que celui-ci est aussi dans le viseur de plusieurs clubs français. Courbis sera-il le prochain sélectionneur des Verts ? Difficile de le croire, étant donné qu'il ne fait pas vraiment l'unanimité de part son caractère très difficile, et qui ne risque pas de plaire aux joueurs de l'EN. Une autre piste a aussi été révélée ces derniers temps, c'est celle du Belge de l'USMA aussi, Paul Put, qui aurait été approché par Zetchi tout récemment. On croit savoir que le président de la FAF a discuté avec lui en marge d'un match de son club. Mais là aussi il est peu probable que ce dernier devienne sélectionneur, lui qui n'a pas

brillé avec la formation de Soustara qui traîne la pâte et qui ne réussit pas à se positionner dans la course au titre malgré tous les moyens dont il bénéficie. Zetchi devra bien penser avant de prendre une décision définitive.

Imad M.

Coupe de la Confédération (16^{es} de finale bis aller) Des arbitres rwandais pour Young Africans-MCA

■ Un trio arbitral rwandais dirigera le match entre les Young Africans (TAN) et le MC Alger (ALG) prévu le 8 avril prochain (bien le 8 avril) à 16h00 (locales) au stade international de Dar Es Salaam (Tanzanie) en seizièmes de finale bis aller de la Coupe de la Confédération, a indiqué la Confédération africaine de football (CAF) lundi. La rencontre sera officinée par le directeur de jeu Louis Hakizimana assisté de ses deux compatriotes Theogene Ndagimana et Jean Bosco Niyitegeka. La manche retour qui aura lieu le 14 avril au stade 5-juillet a été confiée à un trio guinéen sous la conduite de Yakhoubou Keita, assisté d'Aboubacar Doumbouya et Mamady Tere. Le MCA s'est qualifié pour les seizièmes de finale bis aux dépens de la formation congolaise du FC Renaissance (2-0, 1-2). Quant à la formation tanzanienne de Young Africans, elle a été éliminée en seizièmes de finale de la Ligue des champions. Le vainqueur de la double confrontation entre le MCA et Young Africans se qualifiera à la phase de poules de la Coupe de la Confédération.

Coupe de la Confédération (16^{es} de finale bis aller) TP Mazembe-JSK

Le Burundais Nkurunzia au sifflet

■ La Confédération africaine de football (CAF) a désigné le Burundais Thierry Nkurunzia pour officier le match aller des seizièmes de finale bis de la coupe de la Confédération entre le TP Mazembe (RDC) et la JS Kabylie (ALG), prévu le 7 avril à Lubumbashi. Le directeur de jeu Thierry Nkurunzia sera assisté des Gabonais Theophile Vinga et Moussounda Montel. La rencontre retour se déroulera le 14 avril prochain au stade 1er-novembre de Tizi Ouzou. Elle sera dirigée par un trio arbitral mauritanien sous la direction d'Ali Lemghaifri, assisté de ses deux compatriotes Abderahmane Warr et El Hassen Dia. La JSK s'est qualifiée pour les 16es de finale bis en éliminant l'Etoile du Congo (0-0, 1-0). Le TP Mazembe a été sorti pour la seconde fois de suite en seizièmes de finale de la Ligue des champions. Le vainqueur de la double confrontation entre la JSK et le TPM se qualifiera pour la phase de poules de la coupe de la Confédération.

USM Alger

La famille Haddad restera à la tête du club

■ La famille Haddad, propriétaire de l'USM Alger, a affirmé lundi dans un communiqué qu'elle «restera à la tête» du club champion d'Algérie en titre et que «aucun «changement n'est prévu» à la tête de la Société sportive par actions (SSPA/USMA). «Les informations faisant état d'un éventuel départ de la famille Haddad sont fausses. Il n'y aura pas de changements dans la présidence de la SSPA / USMA» a écrit le club vice champion d'Afrique 2015 sur son site officiel. Les spéculations sont allées bon-train concernant un éventuel retrait de la famille Haddad des affaires de l'USMA, surtout depuis l'élection de l'un de ses membres, le président du club Rabah Haddad, au sein du nouveau Bureau fédéral de la FAF, car réglementairement parlant, le cumul de ces deux fonctions n'étant

pas possible. La famille Haddad a affirmé cependant qu'outre ses propres membres, «L'USMA dispose d'un staff administratif compétent, qui gère au mieux les affaires du club, avec des rôles et des tâches bien définies», et que ce sera à lui de continuer à veiller au bon fonctionnement du club. Championne d'Algérie en titre, l'USMA occupe actuellement la 4e place au classement général de la Ligue 1 Mobilis, avec 35 points. soit avec douze longueurs de retard sur le leader, l'ES Sétif mais compte deux matchs en moins. Le président du club, Rabah Haddad, a été élu membre du Bureau fédéral, le lundi 20 mars 2017, en même temps que le nouveau président de l'instance, Kheireddine Zetchi.

Ould Abbès concernant les législatives

Une étape décisive dans l'histoire de l'Algérie

Le secrétaire général du parti du Front de libération nationale (FLN), Djamel Ould Abbès a indiqué hier à Ghardaïa que les élections législatives du 4 mai prochain constituaient une étape «décisive» dans l'histoire de l'Algérie et une «confirmation de sa stabilité». S'exprimant lors d'une rencontre régionale des candidats aux élections législatives de huit wilayas du Sud (Ghardaïa, Laghouat, Ouargla, El Oued, Illizi, Tamanrasset, Adrar et Tindouf), le SG du FLN a affirmé que son parti «reste fidèle à ses principes et fera sans aucun doute de ce rendez-vous électoral, une garantie de la bonne santé du pays sans surenchère». M. Ould Abbès a, en outre, rendu hommage aux habitants de la wilaya de Ghardaïa qui ont, depuis toujours, «su vivre en cohabitation dans un climat fraternel et dépasser les différends et la fitna (discorde) avant de se réconcilier grâce aux efforts des services de sécurité et de l'Armée nationale populaire (ANP)». Ghardaïa constitue «un exemple vivant» de la réconciliation nationale prônée par le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, et où la population vit sa diversité culturelle, «dans une entente parfaite», a-t-il souligné. Le SG du FLN a mis en garde les responsables de son parti dans les wilayas du Sud contre les «tentatives de déstabilisation dirigées contre le pays», avant de souligner le bilan «positif» enregistré à travers le pays, tout en énumérant les projets qui ont été réalisés, notamment au Sud, à l'instar des universités, des logements et autres structures de santé. Parlant du choix des candidats FLN aux élections législatives, M. Ould Abbès a indiqué que les listes ont été étudiées «collégialement» avec la participation de la base, des membres du bureau politique et des sénateurs, dans la «transparence» et le respect des normes régissant l'adhésion et le fonctionnement des organes du parti. Mettant en exergue le niveau universitaire des candidats FLN aux prochaines élections, Ould Abbès a estimé que «le flambeau sera ainsi transmis aux futures générations avec une garantie d'être entre de bonnes mains». Le SG du FLN a procédé au lancement de la création des commissions chargées de la campagne législative pour chaque wilaya, avant de les inviter à privilégier les rencontres de proximité et à déployer davantage d'efforts pour apporter des réponses pertinentes et défendre les intérêts de la Nation, de réaliser les aspirations des masses populaires, de répondre à leurs revendications et de poursuivre le chantier de l'édification de la démocratie et de l'Etat de droit.

R. N.

Tlemcen et Sidi Bel Abbès

Deux narcotrafiquants appréhendés

Deux narcotrafiquants, à bord de deux véhicules touristiques chargés de 95,6 kg de kif traité, ont été appréhendés lundi à Tlemcen et Sidi Bel Abbès par des éléments de la Gendarmerie nationale, indique hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

«Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des éléments de la Gendarmerie nationale ont appréhendé, le 27 mars 2017, à Tlemcen et Sidi Bel Abbès/2 RM, deux narcotrafiquants à bord de deux véhicules touristiques chargés de 95,6 kg de kif traité, tandis que 5 700 comprimés de psychotropes ont été saisis à Oran. Dans le même contexte, des détachements de l'Armée nationale populaire et des éléments de la Gendarmerie nationale ont saisi dans des opérations distinctes menées à El Oued, Biskra/4 RM et Oum El Bouaghi/5 RM, quatre véhicules utilitaires, 42,5 quintaux de tabac et 17 624 unités de différentes boissons», précise la même source. «Par ailleurs, des détachements de l'ANP ont arrêté à Tindouf/3 RM et In Guezzam/6 RM, 10 contrebandiers et saisi huit véhicules tout-terrain, 5,5 tonnes de denrées alimentaires, 1 300 litres de carburant, 4 080 unités de produits détergents, neuf groupes électrogènes et quatre marteaux-piqueurs. Tandis que 37 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Tamanrasset/6 RM», conclut le MDN.

Reda A.

GHIR HAK

radje07@yahoo.fr



Ils tentaient de rejoindre l'Europe

Huit harraga algériens arrêtés en Italie



Par Rachid Chihab

Le phénomène de l'immigration clandestine vers l'Europe ne connaît pas de repli. Le risque de naufrage en saison hivernale n'a pas empêché un groupe de huit Algériens de prendre le risque de traverser la mer Méditerranée dans l'espoir de gagner les côtes italiennes. Selon la presse italienne, un bateau avec huit Algériens à bord a été intercepté dimanche soir vers 23h par les gardes-côtes près de la Sardaigne. Volant rejoindre l'Italie, les malheureux candidats à l'immigration ont été secourus puis présentés aux autorités compétentes pour

mener les enquêtes qu'il faut, indique les mêmes sources.

L'interception de cette embarcation s'est faite lors d'une tournée ordinaire des gardes-côtes italiens, ajoute la presse italienne. Après la présentation devant les enquêteurs de la police, les détenus seront présentés à la justice qui certainement va prononcer des décisions d'expulsion. Pour rappel, plus de 20 500 migrants et demandeurs d'asile sont entrés en Europe par la mer depuis le début de l'année 2017. C'est ce que rapporte l'Organisation internationale pour les migrants (OIM) dans son dernier rapport. Sur le total des migrants arrivés depuis janvier, 80% sont entrés

par l'Italie, les autres ayant rallié la Grèce et l'Espagne, ajoute la même source. Cette année, au moins 481 migrants ou réfugiés sont morts noyés ou ont été portés disparus sur la route de la Méditerranée centrale reliant l'Afrique du Nord à l'Italie. Près de 6 000 migrants ont été secourus en Méditerranée durant ces derniers jours. Avec l'arrivée du printemps, le nombre de traversées tend à augmenter. La crise en Libye qui dure depuis 2011 a fait exploser le phénomène. Les côtes de ce pays en ruine sont devenues le premier point de départ des candidats à l'immigration vers l'Europe.

R.C.

Sahara occidental

Report du procès des prisonniers politiques de Gdeim Izik

Le procès des prisonniers politiques sahraouis du groupe Gdeim Izik, repris lundi dernier devant la Cour d'appel de Salé, au Maroc, a été reporté au 8 mai prochain, rapportent des sources sahraouies mardi.

Ce procès avait repris le 13 mars à Rabat et a été ajourné au 20 mars.

Les observateurs internationaux, qui assistent à ce procès des 24 prisonniers politiques sahraouis, se sont dit préoccupés par l'absence des marques d'un procès équitable, estimant que le procès relève de la persécution politique plutôt que de la justice.

«Nous, observateurs internationaux, présents au procès du groupe de Gdeim Izik qui se tient actuellement devant la Cour d'appel de Salé, sommes préoccupés par l'absence de marques d'un procès équitable», ont-ils affirmé, condamnant l'utilisation de moyens de preuves recueillis sous la torture.

«Nous voulons faire savoir que le procès intenté contre le groupe de Gdeim Izik relève de la persécution politique plutôt que de la justice», ont soutenu les huit observateurs venus de France, Portugal, Norvège, Espagne et Italie.

R. N.

ACTU...

Tunisie

Le chef du gouvernement limoge trois responsables

Le chef du gouvernement tunisien, Youssef Chahed, a limogé lundi trois responsables régionaux, selon un communiqué. «Le chef du gouvernement a décidé de relever les délégués de Tataouine-sud, Gafsa-sud et Douz-nord (dans le centre et le sud) de leurs fonctions», rapporte un bref communiqué. Selon le porte-parole du parquet de Gafsa, Mohamed Ali Barhoumi, cité par l'AFP, délégué de Gafsa-Sud avait été arrêté en flagrant délit de corruption après la plainte d'un citoyen qui avait demandé la prolongation du bail d'un espace commercial.

Mais une fois l'autorisation accordée, le délégué de Gafsa-Sud - qui occupe également le poste de maire - l'avait appelé pour lui demander de le remercier par un pot-de-vin, selon M. Barhoumi.

Le commerçant a d'abord obtempéré, mais les demandes ne cessant pas après de premiers paiements, il a décidé de porter plainte.

C'est au cours d'un piège tendu par la police judiciaire, au cours duquel le citoyen a remis 500 dinars (un peu plus de 200 euros) au délégué, que ce dernier a été arrêté, a expliqué le porte-parole du parquet.

Depuis son entrée en fonction, l'été dernier, le gouvernement affirme que la lutte contre la corruption est l'une de ses priorités.

R. R.

Accidents de la route

60 morts en une semaine

Soixante personnes ont trouvé la mort et 1 444 autres ont été blessées dans 1209 accidents de la circulation survenus à travers le territoire national durant la période du 19 au 25 mars, indique hier un communiqué de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Tiaret avec neuf personnes décédées et 40 autres blessées suite à 16 accidents de la route, précise-t-on de même source.

En outre, les services de la Protection civile ont effectué 1 029 interventions pour procéder à l'extinction de 674 incendies urbains, industriels et autres.

Par ailleurs, 6 530 interventions ont été effectuées durant la même période pour l'exécution de 5 783 opérations d'assistance aux personnes en danger et opérations diverses, ajoute le communiqué.

G. Y.

France

Saisie d'une importante quantité de drogue

Au total, 276 kg de drogue sous forme de cannabis, en provenance d'Espagne, ont été saisis dimanche sur une autoroute de Perpignan (sud de la France), a annoncé hier la direction de la Douane dans un communiqué.

Lors d'un contrôle d'un poids-lourd, les douaniers de la brigade de Perpignan ont découvert 39 sacs en tissu plastifié, contenant au total 1.276 kg de résine de cannabis, derrière des palettes de salades, a précisé le texte, ajoutant que le camion, en provenance d'Espagne, se dirigeant vers le sud de la France. La valeur de la drogue est estimée à près de 8,3 millions d'euros, indique le communiqué des douanes.

Les suites judiciaires de l'affaire ont été confiées au parquet de Perpignan.

Le 9 mars dernier, les douaniers d'Hendaye (sud) avaient saisi 53 kg de cocaïne lors du contrôle d'un camion en provenance des Pays-Bas. La valeur de la marchandise avait été estimée à plus de 3,4 millions d'euros.

R. F.